

Séance de lundi 7 mai 2007

## PROJET

# VILLE DE NEUCHÂTEL CONSEIL GÉNÉRAL TRENTE QUATRIÈME SEANCE

**Lundi 7 mai 2007, à 18h30,  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc). Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), François Konrad (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Nathalie Steullet Wintgens (soc), Cristina Tasco (soc), Richard Tiépo (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : Mme et MM. Raymonde Wicky (soc), Olivier Arni (soc), Jonas de Pury (lib).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

## Séance de lundi 7 mai 2007

### **PROCES-VERBAUX**

Les procès-verbaux des séances de lundis 5 février, 12 mars 2007 et 2 avril sont adoptés sous réserve des amendements à remettre à la chancellerie.

### **PREAMBULE**

Le président, **M. Nicolas de Pury**, salue une classe de 9<sup>e</sup> maturité du Collège du Mail, accompagnée Mme Février, professeur, qui assistent à la séance.

### **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

1. Dépôt sur les pupitres du rapport du comité de Direction au Conseil Intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral sur la gestion et les comptes de l'exercice 2006 « 22<sup>e</sup> année ».

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Nominations**

##### **07-103**

**Nomination** d'un membre au sein du Bureau du Conseil général, en remplacement de Mme Nathalie Steullet Wintgens (soc), démissionnaire.

##### **07-104**

**Nomination** d'un membre au sein du Conseil intercommunal de l'ESRN, en remplacement de M. Daniel Veuve (soc), démissionnaire.

#### **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**

**07-001 – 07-201**

**Rapports du Conseil communal et de la Commission financière**  
concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2006.

**Autres objets**

**04-503**

**Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues.

**05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

**06-503**

**Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts**, concernant le recensement des terrains dont la Ville est propriétaire, intitulé "Recensement des terrains à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole appartenant de la Commune de Neuchâtel : état des lieux".

**06-302**

**Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts**, concernant le guichet virtuel de la Ville.

**06-605**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts**, concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

**06-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts**, concernant les appartements à loyer modéré.

**06-303**

**Motion de M. Didier Rochat et consorts**, concernant les prestations de retraite pour anciens conseillers communaux.

**06-402**

**Proposition de M. Blaise Péquignot**, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification des art. 22 et 23 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (traitement diligent de l'ordre du jour).

Séance de lundi 7 mai 2007

**06-403**

**Proposition de M. Blaise Péquignot**, au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification de l'article 106, al. 3 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (compétences de la Commission financière).

**07-601**

**Interpellation de Mme Amélie Blohm Gueissaz et M. Jean-Charles Authier**, concernant la salle de musique de la Case à Chocs .

**07-301**

**Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts**, intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

**07-602**

**Interpellation** du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

**07-603**

**Interpellation de MM. Jean Dessoulavy, Blaise Péquignot, Christian Boss, Philippe Ribaux, José Caperos**, concernant la cérémonie du 1<sup>er</sup> mars 2007.

Neuchâtel, le 18 avril 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

**1  
07-103**

**Nomination d'un membre au sein du  
Bureau du Conseil général, en  
remplacement de Mme Nathalie Steullet  
Wintgens, (soc), démissionnaire**

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **Mme Marie-France Joly**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée il prend acte de la nomination de **Mme Marie-France Joly**, au sein du Bureau du Conseil général.

**Nomination d'un membre au sein du  
Conseil intercommunal de l'ESRN, en  
remplacement de M. Daniel Veuve, (soc),  
démissionnaire.**

**M. Philippe Loup**, président du groupe socialiste, déclare :

- Nous proposons la candidature de **Mme Maya Robert-Nicoud**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Au nom de l'assemblée il prend acte de la nomination de **Mme Maya Robert-Nicoud**, au sein du Conseil intercommunal de l'ESRN.

Séance de lundi 7 mai 2007

**3  
07-001/07-201**

**07-001**

**Rapport du Conseil communal concernant  
la gestion et les comptes de l'exercice  
2006**

(Voir tiré à part du 16 février 2007)

**07-201**

**Rapport de la Commission financière  
concernant la gestion et les comptes de  
l'exercice 2006**

(Du 29 mars 2007)

## Séance de lundi 7 mai 2007

**M. François Konrad**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 13, 22 et 29 mars pour examiner le rapport du Conseil communal sur la gestion des comptes de l'exercice 2006. En préambule, il faut indiquer que les membres de la Commission financière tiennent à remercier le Conseil communal et les collaborateurs de la Ville pour les efforts consentis tout au long de l'année 2006.

A l'été 2005, la projection du budget pour l'année 2006 présentait un déficit de 14 millions de francs. A la fin de cette même année, la Ville de Neuchâtel a épuisé la presque totalité de sa fortune, soit 28 millions de francs en trois exercices. Avec l'obligation légale de présenter des comptes équilibrés, la Ville a dû prendre des mesures, à la fois structurelles et conjoncturelles. Une de celles-ci a été la contribution extraordinaire de 2 % demandée au personnel de la Ville. La réduction de 35 postes équivalant à 4 % des effectifs, a également représenté un effort important demandé au personnel. Les recettes fiscales des personnes morales s'améliorent, cela étant dû principalement à une amélioration de l'impôt sur le bénéfice et en particulier à des recettes extraordinaires provenant d'un important contribuable de la ville.

Les contributions des personnes physiques sont en deçà des prévisions. Les causes en sont:

- Le refus populaire de l'augmentation du coefficient de 2 points,
- La bascule d'impôts 2005/2006 entre canton et communes et le passage du coefficient de 90 à 62,
- L'allégement de la fiscalité pour les familles monoparentales.

Les comptes 2006 présentent un résultat positif. Cela est dû en particulier à des mesures d'économies et à la bonne santé de l'économie. Nous assistons à une réduction importante des investissements et à un début de diminution de la dette. Il faut également relever une rentrée fiscale extraordinaire qui ne se renouvellera qu'en 2007. A fin 2007 il faudra avoir atteint 12 millions de francs de fortune, en prévision d'une année 2008 plus difficile.

Le regard porté par les membres de la Commission financière sur les comptes 2006 est quelque peu divergent. Certains considèrent que la situation positive est due principalement aux recettes extraordinaires versées par un important contribuable de la ville et que, dès l'année 2008, la situation risque fort d'aller en s'aggravant. D'autres considèrent que les comptes 2006 représentent une bonne nouvelle et qu'il faut

## Séance de lundi 7 mai 2007

relever les points positifs et en particulier que le bénéfice de l'exercice 2006 est dû à un effort général et entre autres aux mesures d'économies structurelles qui ont été prises. Un autre point de vue est également exprimé, considérant qu'il faut apprécier positivement le résultat des comptes de l'année 2006, mais que cela ne doit pas empêcher d'être attentif à l'avenir et à repenser les missions de notre collectivité publique. Les rapports des sous-commissions, ainsi que le rapport de la Commission financière relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2006 ont été adoptés à l'unanimité. Le projet d'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2006 a été accepté par huit commissaires avec une abstention. La Commission financière vous recommande d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2006, ainsi que l'arrêté correspondant.

**Mme Amélie Blohm Gueissaz**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les membres du parti libéral sont contents que le résultat des comptes 2006 soit positif de 3 millions de francs. Nous sommes conscients que de grands efforts ont été faits et que certains services fonctionnent avec un minimum de personnel. Il faut toutefois garder en tête que dans les recettes de l'année 2006, figure une recette extraordinaire de 10 millions de francs de francs qui n'était pas budgétée et sans laquelle les comptes de la Ville auraient été déficitaires. Cette situation est évidemment loin d'être satisfaisante.

Selon le Service des communes, la fortune nette d'une commune devrait être au moins égale à une rentrée annuelle d'impôt. Pour Neuchâtel cela représente environ 120 millions de francs. Avec une fortune nette de 7 millions de francs à la fin de l'année 2006 nous sommes loin du but. Les conséquences de cette gestion seront à porter par les futures générations. Il n'y a que deux solutions pour améliorer la situation des comptes. Augmenter les recettes ou diminuer les charges.

En ce qui concerne la première solution, je rappelle que les habitants de Neuchâtel se sont clairement exprimés contre une hausse d'impôt, il y a une année, suite au référendum de la droite. A part cela, le Conseil communal a fait des efforts pour augmenter nombre de contribuables dans la commune et la conjoncture en 2006 était favorable. Malgré cela, les recettes des personnes physiques ont diminué entre 2005 et 2006. Si une augmentation des recettes, dans une période de prospérité, s'avère très difficile, il ne reste donc que la diminution des charges! Or, les charges continuent d'augmenter 3,7% en 2006. Une partie de ces charges échappe à l'influence du Conseil communal, comme le coût de

## Séance de lundi 7 mai 2007

l'énergie ou certains paiements au Canton. Il y a d'autres domaines où le Conseil communal doit absolument reprendre la maîtrise des coûts. Depuis l'année 2003, il y a 64 postes en moins dans l'administration sans que les charges de personnel aient diminué. Le parti libéral attend avec beaucoup d'intérêt la réponse au postulat 06-504 qui traite du problème clé de cette Ville, soit la grille salariale.

Beaucoup des grandes mesures que le Conseil communal a prises pour faire des économies sont des mesures provisoires. Le délai de carence, les déductions du salaire des employés de la ville ainsi que les diminutions linéaires ont fait de l'effet ces dernières années, mais ce ne sont pas de mesures que l'on peut répéter chaque année. Le parti libéral encourage le Conseil communal de redéfinir la mission de la commune et de se concentrer sur les prestations qui doivent impérativement être offertes par la commune et de ne plus se substituer aux privés. Il demande au Conseil communal de prendre des décisions stratégiques et de faire des choix, maintenant où l'économie est favorable, dans le but principal d'accumuler une fortune nette suffisante pour pouvoir supporter, dans le futur, des exercices difficiles.

J'ajoute encore quelques mots sur la forme du rapport de gestion. Notre parti a trouvé que ce rapport avec presque 700 pages n'est pas un outil de travail pratique. Il est clair que la faute revient en partie aux membres du Conseil général car ils demandent de plus en plus d'informations. De l'autre côté, nous prions les services de se limiter aux informations importantes dans les pages bleues. En ce qui concerne la transparence nous répétons notre étonnement que la somme de la fortune nette fin 2005, plus le bénéfice 2006, ne soient pas égale à la fortune nette 2006. Evidemment, nous avons reçu les explications de la part du Conseil communal, mais pour quelqu'un qui étudie les comptes, sans avoir d'explication, ce n'est pas du tout clair. Les membres du groupe libéral accepteront les comptes 2006.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Un bénéfice de 3,5 millions de francs, c'est bien! Ce résultat positif résulte d'une manne exceptionnelle, c'est moins bien. Donc pour résumer, on va donc dire ce bénéfice de 3,5 millions est moyen. Car si on analyse un peu ces comptes, on se rend compte qu'il y a 12 millions de charges supplémentaires. Alors la question évidente, comment le Conseil Communal aurait géré sa politique dépensiére sans la fameuse manne? On aurait couru à la catastrophe! Et c'est inquiétant! Inquiétant aussi les investissements qui sont de 25 millions alors qu'il en était prévu

## Séance de lundi 7 mai 2007

36. Une ville qui n'investit plus donne à réfléchir. Alors que va-t-on faire en 2008, car là aucune rentrée extraordinaire n'étant prévue et avec des charges en perpétuelle augmentation? Il y a donc un sérieux souci à se faire. Au vu de tout ce qui précède, le groupe radical se dit qu'il a eu raison de lancer le référendum en matière fiscale parce que simplement il est sûr que le bénéfice ne serait pas meilleur. Car le problème, le vrai problème, est que les bonnes questions ne sont toujours pas posées, d'une part, et alors forcément pas résolues. Les économies ne sont de loin pas suffisantes, compte tenu des réformes demandées si souvent par notre groupe. Les vraies questions concernant les économies à faire absolument n'ont encore pas été abordées.

Les bouleversements à venir de la part de l'Etat seront inévitables et coûteront cher, très cher à la Commune. Vous comprendrez alors que le groupe radical ne saute pas vraiment de joie à l'annonce de ce bénéfice. La gestion est transparente, c'est bien, mais la stratégie définie par le Conseil communal, beaucoup moins. Suffira-t-elle à assainir nos finances à moyen terme, on n'en sait rien finalement? On nous demandera fatalement d'augmenter le coefficient fiscal à terme, malgré le refus clair et net de la population. Alors que faire? Il ne suffira plus de baisser les effectifs du personnel, qui est une mauvaise chose, à notre avis, en ne créant que des problèmes supplémentaires et sûrement des coûts, car quand les prestations auront baissé de trop, ce qui mécontentera la population, et que tout le personnel restant sera en burnout, nous ne seront pas plus avancés. Et les économies et les coupes linéaires ne sont pas une très bonne solution non plus, on le sait bien tous ici. Il s'agirait donc, une fois pour toute, et le groupe radical le demande depuis longtemps, que le Conseil communal étudie les fonctions et les rôles des services en faisant des réflexions de réorganisations, non seulement économiques, mais également positives, tant pour le personnel communal que pour la population.

Je vais quand même terminer sur une note à peine plus positive. Les mesures structurelles et conjoncturelles sont en vigueur, ce qui est une bonne chose, la Commission financière a été utile sur ce coup-là, et même si, pour l'instant, les résultats, à juste titre, ne sont encore pas significatifs, bien qu'influant j'imagine quelque peu sur le fameux résultat positif de nos comptes, ces mesures donc, seront plus "visibles", du moins on l'espère, à partir de 2008, car là on en aura vraiment besoin d'après les prévisions plus que pessimistes. Et il ne faut surtout pas oublier les efforts consentis par les services, on ne peut que craindre, si l'on ne change pas de stratégie d'économies, qu'ils n'aient pas fini de se

## Séance de lundi 7 mai 2007

"serrer la ceinture", malheureusement. Mais, au final, le groupe radical acceptera l'arrêté concernant les comptes et la gestion 2006.

**M. Sébastien Bourquin**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- L'examen des comptes représente une opportunité importante de juger la gestion du Conseil communal ainsi que les effets de nos propres décisions et de dresser un bilan pour en tirer des conclusions constructives pour les exercices à venir. Le groupe popvertssol, qui votera l'arrêté à l'unanimité, s'est appliqué avec beaucoup de sérieux dans cette analyse et a tenté de ressortir les grandes lignes des comptes 2006 pour justement pouvoir apporter des réponses aux problèmes structurels récurrents.

Notre groupe note avec satisfaction que les comptes bouclent avec un excédent de recettes réel de 4'073'409 francs si l'on y inclut la provision d'un million pour alimenter la fortune nette. En effet, ce résultat était inespéré le lendemain de la votation du 2 avril 2006 lorsque les électrices et électeurs ont refusé à plus de 70% la hausse du coefficient fiscal de deux points que nous appelions pourtant de nos vœux et privaient ainsi la Ville d'environ 2 millions de francs de recettes fiscales. Nous devons également relever la capacité d'autofinancement des investissements qui vire aux chiffres noirs, 731'281 francs, alors que le budget prévoyait encore une insuffisance de financement de 15 millions. Cette amélioration notable s'explique, d'une part par la diminution des investissements nets de quelque 11 millions, dont notre Conseil porte une certaine responsabilité en refusant ou reportant des demandes de crédit, comme par exemple celles relatives à la 3me étape du plan de stationnement ou au programme d'entretien sur le domaine public 2006-2009.

L'apport de liquidités de la part de l'Hôpital neuchâtelois en lieu et place de la reprise envisagée des emprunts et l'autofinancement des investissements ont permis de réduire la dette de 51 millions, 50 millions de plus que le prévoyait le budget. Cette baisse de la dette a permis de contenir la charge des intérêts, dont les taux ont tendance à prendre à nouveau l'ascenseur. Notre groupe note la bonne maîtrise des charges de personnel, qui sont très légèrement en baisse par rapport au budget, tout en baissant significativement, de 1,8 % par rapport aux comptes précédents. Cette stabilisation des charges de personnel est d'autant plus remarquable que la restitution de la contribution du personnel de 2% y est déjà incluse, ce qui nous amène à constater avec satisfaction que les employés de la Ville récupéreront prochainement la part de leur

## Séance de lundi 7 mai 2007

rémunération 2006 dont notre Autorité les avait privés l'année passée, au nom des mesures d'assainissement du ménage communal. Dans le même domaine, nous devons souligner l'effort et le travail du personnel communal qui a fait face à ses obligations, malgré la retenue salariale et la baisse des effectifs de l'équivalent de 19 postes, baisse qui dans certains services a généré de nombreuses heures supplémentaires et une surcharge de travail certaine, symptomatiques d'une réduction excessive du personnel. Qu'ils soient ici vivement remerciés pour leur travail pour la collectivité.

Notre groupe souhaite également relever la bonne maîtrise budgétaire des sections de la Police, des Services industriels, des Affaires sociales, des Travaux publics et de Jeunesse et intégration, dont les résultats nets ne diffèrent finalement pas de plus de 1% des montants inscrits au budget. Enfin, nous sommes satisfaits que l'exercice 2006 ait permis d'alimenter la fortune nette de plus de 4 millions. Nous verrons plus tard que la fortune nette, se montant ainsi à plus de 7 millions, ne sera pas de trop pour faire face aux exercices à venir. De même, nous constatons que notre Ville continue à attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, ce qui se traduit accessoirement par un élargissement à son sommet de la pyramide des contribuables et une hausse du revenu imposable moyen. Une comparaison du tableau, en page 126 du rapport de gestion, avec celui de l'exercice précédent est à ce titre très réjouissante: les contribuables déclarant plus de 100'000 francs de revenu imposable sont en hausse de 7% et représentent maintenant 8% de tous les contribuables. Cette évolution positive servira notre politique de gauche et contribuera à offrir de bonnes prestations et des subsides aux personnes moins favorisées.

En matière de gestion, nous apprécions tout particulièrement les efforts fournis pour la mise en oeuvre de l'Agenda 21. L'augmentation de l'efficacité énergétique de 20 % du chauffage du parc immobilier de la Ville, la centralisation de l'Economat, l'adoption généralisée du papier recyclé, les actions "Neuchâtel roule" et "Anim'action" ainsi que la participation au cercle des indicateurs de développement durable, sont toutes des activités qui permettent des économies structurelles à terme. Nous nous réjouissons de connaître les résultats des tests de la boussole de développement durable par le Conseil communal. Nous pensons que le potentiel d'amélioration est encore important et qu'il pourrait être exploité plus rapidement qu'actuellement. A priori donc, je pourrais m'arrêter ici, remercier le Conseil communal de sa bonne gestion et me réjouir que la Ville ait pu se sortir des chiffres rouges que nous avons connus les trois exercices précédents. Or, nous devons

## Séance de lundi 7 mai 2007

admettre que ce résultat positif doit beaucoup à la bouffée d'oxygène du plus grand contribuable de la commune sous forme de contribution fiscale limitée aux exercices 2006 et 2007. Sans cet apport annuel exceptionnel d'environ 11 millions de francs, notre Ville aurait bouclé ses comptes avec un déficit de presque 7 millions, à peine mieux que les comptes 2005 qui, je vous le rappelle, se sont soldés par une perte de 7'055'645 francs. Nous devons, par conséquent, constater que la Ville souffre toujours d'un déficit structurel se traduisant par un déséquilibre entre les dépenses et les recettes. J'y reviendrai plus tard pour donner quelques pistes de solution.

Mais permettez-moi d'abord de signaler encore d'autres points de vigilance que nous avons relevés en examinant les volumineux rapports du Conseil communal et de la Commission financière, dont il s'agit aussi de relever leur grande qualité. Les comptes devraient, dans l'idéal, s'approcher le plus possible des estimations contenues dans le budget relatif au même exercice. C'est d'autant plus important pour les postes de recettes lorsque le résultat envisagé est tout juste équilibré et la fortune nette très basse. Or, nous avons constaté une surévaluation budgétaire significative de l'impôt sur le revenu des personnes physiques répétée et continue depuis au moins l'exercice 2003. Pour 2006, la diminution, par rapport au budget, corrigé des effets du maintien du coefficient fiscal à 62 points, représente une différence de 7,5% ou de 4'639'784 francs. Cette surestimation des rentrées fiscales des personnes physiques appelle trois remarques de notre part. Premièrement, il faut relever avec regret que l'économie privée n'accorde pas aux salariés les mêmes hausses qu'elle accorde à ses managers et actionnaires sous forme d'options, de dividendes ou de hausse de leurs placements en bourse. Deuxièmement, nous regrettions qu'une partie des entreprises ne paie pas son dû en matière d'impôts sur les bénéfices. Cela reporte sur les personnes physiques l'essentiel de la charge fiscale. Troisièmement, nous préférerions que les rentrées fiscales soient estimées de façon plus pessimiste pour ne pas perdre toute marge de manœuvre lorsque l'économie consent des hausses salariales trop modestes. L'estimation de l'impôt sur le revenu pour 2007 nous paraît, à cet égard, à nouveau trop optimiste, dès lors que les rentrées fiscales en 2006 sont en diminution d'un million par rapport à 2005. Ce constat m'amène à relever une autre inquiétude de notre groupe. Tandis que les contribuables à salaires élevés sont en progression, nous constatons, en bas de la pyramide, également un élargissement. Les contribuables déclarant jusqu'à 10'000 francs de revenu imposable sont en hausse de 3 % et représentent un contribuable sur quatre. Cette paupérisation de la population, également

## Séance de lundi 7 mai 2007

signifiée par la constante hausse de l'aide sociale, interpelle notre groupe et doit être combattue par des mesures intelligentes. Cela reste un défi pour notre Ville qui compte finalement, à titre de comparaison, davantage de personnes sans ou à très bas revenu que la Ville de La Chaux-de-Fonds qui en dénombre 20 %. En lisant le rapport de la Commission financière, nous avons pris connaissance avec étonnement du faible rendement net du patrimoine financier de notre Ville. Cela pourrait être le reflet d'une politique de gauche de louer des objets immobiliers à des prix avantageux et de renoncer ainsi à un rendement normal. En l'occurrence, il nous semble qu'on a plus affaire à une mauvaise gestion de notre patrimoine, connue d'ailleurs depuis longtemps, qu'à une politique délibérément sociale. Nous regrettons également l'importance des arriérés de loyers et du contentieux. Notre groupe estime que ce patrimoine financier doit être mieux valorisé pour que le rendement qu'on en retire puisse justement servir à faire du social. Nous appelons de nos vœux que la gestion du parc immobilier appartenant à la Ville soit rapidement redressée. L'indifférence à l'égard de cette mauvaise gestion n'est plus tenable!

Nous constatons également avec inquiétude les vacances de postes au Service de l'urbanisme, qui ont dû compromettre le sérieux et la systématique de l'inspection des chantiers et des constructions en 2006, comme par exemple pour les projecteurs du stade de la Maladière. Enfin, pour conclure le tableau des points négatifs, nous regrettons les différences importantes des résultats nets entre budget et comptes des sections des Forêts et domaines ainsi que de l'Urbanisme. Ces écarts significatifs laissent transparaître des estimations budgétaires trop optimistes. On peut se poser la question de savoir si elles sont accidentnelles ou délibérées. Dans tous les cas, nous demandons à l'avenir plus de rigueur dans l'établissement des budgets desdites sections.

Après avoir dressé le tableau de nos satisfactions et inquiétudes relatives aux comptes 2006, permettez-moi de dire encore quelques mots sur les renseignements que nous tirons de l'exercice 2006, ceci avant tout en vue des exercices à venir qui s'avèrent à notre sens très difficiles. La Ville n'est pas encore sorti de l'auberge et dispose toujours d'un déficit structurel. Malgré des mesures d'économie et des sacrifices du personnel, les charges dépassent encore et toujours les recettes ordinaires. Toutes choses égales par ailleurs, dès 2008, au pire des cas déjà cette année, les résultats comptables vireront à nouveau au rouge. La fortune nette fraîchement reconstituée servira à combler le déficit et pourra être épuisée déjà fin 2008. Vous m'accorderez que ce ne peut

## Séance de lundi 7 mai 2007

être la volonté de notre Autorité. Plutôt devons-nous nous atteler dans l'urgence à retrouver un équilibre entre dépenses et recettes. Puisque le temps presse! Mais comment faire? Le temps des "mesurettes" est terminé! Il faut attaquer le problème par la racine. Comme il y a déséquilibre entre dépenses et recettes, on pourrait augmenter le coefficient fiscal de 8 à 10 points. Depuis le 2 avril 2006, nous savons, et nous le regrettons, que les Neuchâtelois ne sont pas prêts à payer plus d'impôt. Une hausse du coefficient fiscal aussi importante sera aussitôt combattue par la droite et je ne donne pas cher aux chances de succès en cas de votation populaire. Donc, il faut trouver d'autres mesures.

Nous les voyons, dans un premier temps, du côté des économies structurelles. Des services et prestations pouvant bénéficier d'économies d'échelle doivent être regroupés avec d'autres entités. Nous voyons par exemple des économies importantes dans le domaine de la police. En matière d'informatique, il nous paraît nécessaire d'optimaliser les synergies entre le CEG et le Service informatique cantonal. Par ailleurs, des synergies transversales au sein de l'administration communale devront également permettre quelques économies,. sans préférer pour autant les prestations. Nous insistons encore sur l'optimisation énergétique de toutes les infrastructures et tous les bâtiments des patrimoines administratif et financier.

Dans un deuxième temps, nous pensons que des économies d'échelle peuvent également être trouvées dans l'intensification de la collaboration dans l'agglomération. Ce que par exemple la police des constructions fait pour Marin pourrait être multiplié à volonté dans d'autres sections pour d'autres communes du Littoral, tant que les deux côtés y trouvent un avantage. Enfin, il faut également explorer la possibilité de financer des prestations de la Ville en associant le privé. Par exemple en cherchant des partenariats avec les entreprises pour l'ouverture de nouvelles crèches et avec des mécènes pour les expositions temporaires des musées. Par ailleurs, il faut continuer à attirer de nouveaux habitants et des entreprises qui paient des impôts.

Pour conclure, nous estimons que les mesures conjoncturelles ne peuvent plus servir à équilibrer une situation dont le problème est clairement structurel. Pour cette raison, nous nous opposerons à l'avenir aux mesures salariales comme la contribution du personnel ou le délai de carence. Cette mesure a été instaurée pour traquer les postes superflus. Nous avons eu maintenant, largement le temps d'évaluer tous les postes et de faire la preuve que ceux qui restent sont nécessaires. A reproduire systématiquement cette mesure, qui ne devait être que

## Séance de lundi 7 mai 2007

transitoire, nous sommes finalement passé du délai de carence, à l'état de carence, état que nous ne saurions tolérer plus longtemps. Redresser la situation financière de la Ville constituera un très grand défi pour nos Autorités. Le groupe popvertssol est prêt à participer de manière constructive à ce challenge et aborder les problèmes à bras le corps, tout en réaffirmant notre engagement pour plus de justice sociale, pour la préservation et l'amélioration de notre environnement et pour un vivre ensemble respectueux des uns et des autres.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Comme déjà indiqué lors du débat d'entrée en matière de la Commission financière, force est de constater que le bilan financier, pour ces comptes 2006, est positif en termes comptables. C'est factuel, c'est indéniable. Mais, pour l'udc, la lecture de ces comptes, ne sera ni faite de louanges angéliques ni de raisonnements alarmistes, mais le fruit d'une simple lecture de cette réalité comptable qui nous occupe ce soir. L'élan d'optimisme ambiant et qui règne sur bien des rangs, ne saurait être contagieux envers notre groupe. Nous prendrons quelques axes important qui sont les finances, les recettes et composition de ces recettes, l'aspect social, les mesures structurelles, les perspectives et nos conclusions.

Les chiffres présentés dans ces comptes parlent d'eux-mêmes. C'est la lecture que l'on en fait qui détermine si l'on est étiqueté pessimiste ou optimiste. Toutefois, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas oublier une catégorie, à notre sens la plus importante : les réalistes! Cette réalité qui frappe les esprits de l'udc, c'est d'abord la toute grande chance que la Ville a en voyant arriver la manne de PMP et ses quelque 11 millions de francs extraordinaires de rentrées fiscales des personnes morales. Sans elles, c'est un manque de plus ou moins 5 millions qui serait affiché. Cette réalité est minimisée dans les premières lignes du rapport du Conseil communal. Cette réalité comptable, c'est aussi les conséquences liées à l'or excédentaire de la BNS.

A notre sens, la Ville profite des embellies passagères et éphémères. Décidément depuis environ 10 ans, elle aime bien l'éphémère et le rêve. Il faudrait veiller à ce que le rêve ne se transforme pas en cauchemar. A l'instar d'Expo02, les contribuables eux, dégustent l'éphémère permanent dans leur réalité quotidienne, dans une ville endettée et qui n'attire que des contribuables qui ne contribuent que très peu pour leur majorité, mais qui bénéficient très largement de toutes les prestations offertes. Les contribuables, eux, besognent et remplissent les caisses de

## Séance de lundi 7 mai 2007

la commune. D'autres, las de payer pour des prestations dont ils ne peuvent ou ne veulent pas profiter, vont finalement s'installer dans les prés verts des communes avoisinantes ou changent carrément de district, voire de canton. Oui, la ville a pu rembourser une partie de sa dette, notamment par le paiement par le Canton, de l'hôpital Pourtalès, en liquide, à la fin du mois de décembre 2006, contrairement aux belles promesses cantonales initiales. Malheureusement, nous hériterons ainsi d'un beau boulet et l'udc aurait préféré que le Conseil Communal transfère le tout à l'Etat, au lieu de prendre le risque d'une augmentation des taux, ce que tendrait à confirmer les indicateurs économiques. Ce constat est identique pour la non réalisation du transfert prévu dans le domaine scolaire. Nous ne pouvons que déplorer cette situation.

Autre point important, sur l'effort du personnel communal : oui, il y a baisse du nombre de postes, mais la charge financière demeure. Oui, la Ville a remboursé l'argent prélevé sur les salaires des employés. C'est une très bonne chose. Force est de constater que le groupe udc, a été le seul à refuser la répétition de cet artifice financier de la Ville pour le budget 2007, tant il est vrai que cette demi-mesure ne favorise pas la motivation des collaborateurs. De plus, cette pirouette comptable n'est pas si efficace en soi, si l'on sait que le remboursement reviendra plus cher que l'économie escomptée. Ce n'est donc que retarder l'échéance mesure éphémère qui, une nouvelle fois, perdure.

La majeure partie de la charge de l'impôt des personnes physiques repose toujours plus sur la classe moyenne (revenu imposable entre 100'000 et 120'000 francs). Reporté sur une famille de 4 personnes, il ne reste plus grand chose à la fin du mois. Si l'on prend les chiffres des pages 124 à 131 du rapport du Conseil communal, ce constat est flagrant. La situation des contributions des personnes physiques est donc inquiétante à plus d'un titre. Ce constat mis en parallèle avec l'explosion, en trois ans, des coûts de l'aide sociale, est effrayant. D'une part, la Ville nous indique depuis maintenant trois années de suite, qu'elle attire de nouveaux habitants. D'autre part, depuis trois ans les rentrées fiscales, à taux identiques, baissent par rapport aux prévisions trop optimistes du Conseil Communal. Elles devraient au minimum stagner, voire légèrement augmenter. C'est tout l'inverse qui se produit. Si les entrées fiscales baissent, c'est qu'il y a une baisse de la masse imposable, respectivement une baisse de la moyenne de la qualité contributive des habitants et partant, des ces nouveaux arrivants. Ce constat, mis sous l'éclairage de la dernière statistique sur l'aide sociale sur le plan cantonal (chiffres de 2005, publiés le 26.11.2006 par l'OFS) dépeint bien la situation des trois villes du canton. La nôtre n'y échappe

## Séance de lundi 7 mai 2007

pas. Le constat est rude, réel : les villes s'appauvrissement. Le 60 % des bénéficiaires cantonaux de l'action sociale, résident dans les trois villes du canton. L'aide sociale augmente en parallèle, alors même que la situation économique du canton et du pays n'a jamais été aussi bonne avec un taux de chômage le plus bas d'Europe, voire du monde. Cette tendance est confirmée par les derniers chiffres sur le chômage d'avril 2007. Il y a manifestement quelque chose qui cloche! La réalité, c'est qu'au final ce sont toujours les mêmes qui passent à la caisse, notre fameuse famille de 4 personnes, alors qu'elle paye déjà toutes les prestations de base, sans aide sociale, sans aide aucune, au plein tarif, crèches, assurances maladie, loyers, etc, et bien entendu les impôts !

L'udc se félicite d'ailleurs, d'avoir lancé le référendum fiscal en décembre 2005, ce qui aura eu comme effet de motiver certains léthargiques ou sceptiques des économies à initier le mouvement de réformes sérieuses au sein de l'administration. Certains pensent encore, d'autres ont initié le mouvement. A ce sujet, avant de nous gratifier dans le futur, d'une nouvelle hausse d'impôts, nous nous demandons quelles seront les recettes miracles du Conseil communal pour attirer dans cette ville, des citoyens qui paieront ces mêmes impôts, au demeurant très utiles pour financer sa politique, à notre goût, par trop généreuse?

La solution serait-elle dans la construction de nouveaux logements sociaux aux Cadolles ou dans d'autres projets immobiliers? Si nous ne contestons pas la nécessité de la mixité et du besoin en pareils équipements, force est de constater qu'il y a un déséquilibre, entre les bénéficiaires des prestations et ceux qui les financent. Et ce déséquilibre, fait déjà apparaître des injustices, notamment par les effets de seuil pour les gens qui sont à la fameuse limite. L'injustice est aussi présente pour la classe moyenne.

Nous reprendrons une phrase du Conseil communal dans son programme politique 2006-2009 qui disait notamment en page 8, avant-dernier paragraphe : "Dans la période de difficultés financières que nous traversons, il ne s'agira, par ailleurs, de veiller à ne pas prendre des mesures d'assainissement qui ne feraient que renforcer chez les uns le sentiment d'exclusion et chez les autres celui de travailler en partie pour entretenir des assistés". En ce qui concerne la première partie de cette phrase, nous donnerons simplement cette explication : l'auto exclusion, dès le départ, de certains bénéficiaires de l'aide sociale. Nous disons bien certains. Pour la deuxième partie de cette affirmation, l'udc pense que l'assistanat institutionnel bat son plein en ville de Neuchâtel. Notre analyse se base sur la statistique sur l'aide sociale de l'OFS, qui fait état

## Séance de lundi 7 mai 2007

de plusieurs catégories, dont une qui est très inquiétante. Celle des jeunes, 18 à 25 ans, est, je cite, "surreprésentée dans le canton de Neuchâtel". La majorité de ces bénéficiaires de l'aide sociale sont dans des situations précaires, parce que sans emploi, situation elle-même provoquée en majorité, par une interruption volontaire de la formation professionnelle de cette jeunesse.

La statistique indique une autre vérité de la Palisse, je cite : "57 % des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle achevée. Cela démontre clairement qu'un déficit de formation augmente nettement le risque de devoir recourir à l'aide sociale". N'importe quel employeur vous dira qu'il a besoin de gens motivés et formés pour accomplir un travail de qualité. Le constat de l'OFS ne fait que relayer la réalité de l'économie. Ces jeunes s'excluent déjà tous seuls du système, malgré l'offre, malgré les aides, malgré les formations de qualité et larges, malgré... malgré... malgré.

Et Dieu sait ce que la collectivité investit, à juste titre, dans la formation professionnelle, dans toute la toile formative de la ville et du canton. Ce ne sont donc pas les efforts qui manquent ni la volonté politique qui fait défaut sur ce plan. Nous sommes apparemment tous d'accord pour dire que la formation est très importante. La vérité est ailleurs ! C'est que le système est trop facile. Emarger aux Services sociaux représente pour beaucoup, un projet de société, un but de vie. Je nommerai ici l'oisiveté, l'argent facile, et pour certains, la seule préoccupation reste les samedis soirs. Tout ceci relève de la pandémie du "poil dans la main". Mais qu'à cela ne tienne, frapper à la porte des Services sociaux est présentée apparemment comme option de "carrière" par certains bienfaiteurs de cette cité.

Ce projet de société alléchant, attire indubitablement cette clientèle, au demeurant à fort potentiel électoral à gauche. Et si par hasard la ville n'a pas assez d'argent, il n'y a qu'à actionner la "pompe à fric" par des hausses d'impôts et d'autres idées géniales, au hasard, dans le domaine du stationnement ou dans la création d'autres taxes dont nous avons déjà bénéficié cette année 2007. Il est temps de cesser l'angélisme et les déclaration lénifiantes. Pour l'udc, ces comptes, mis en perspective à moyen terme, dès 2008-2009, ne sont pas bons. La vigilance est de mise. L'udc ne cautionne pas l'entrée en matière de ces comptes 2006 faite par le Conseil communal et vous l'aurez compris, ni sur son approche politique. Autre point inquiétant et relevé par la statistique de l'OFS que je cite, "Les personnes de nationalité étrangères sont nettement surreprésentées parmi les bénéficiaires de l'aide sociale".

## Séance de lundi 7 mai 2007

Nous sommes très clairement aux limites du système de la politique de la gauche, pratiquée depuis trop longtemps dans notre ville. Dès lors, vous comprendrez que nous ne blâmons pas les gens qui préfèrent quitter la ville, au lieu de rester pour financer cette soupe populaire. Il y a des limites. La solidarité tue la solidarité. Quelle solution me direz-vous ? Pour l'udc, une solution réside, en priorité dans la force de l'être humain à travailler. Le travail demeure la clé de toutes les réalisations, personnelles ou communautaire, au sens large. Nous ne nions pas que des gens ont besoin d'aide, mais nous sommes d'avis que les solutions à long terme, sont du ressort de l'individu qui a des ressources énormes. Reste que les actions de motivation ou de contrainte, sont à notre avis désuètes et inexistantes sur le plan légal. La question est posée : à un moment donné, malgré les lois, les règlements, il n'y aura plus l'argent suffisant pour payer cette aide : qui la payera ? Nous vous le demandons.

Dans ses déclarations, le Conseil Communal nous annonce en premier lieu que les comptes sont bons, en priorité, à cause des mesures dites structurelles. Nous observons effectivement que le Conseil Communal a pris quelques mesures structurelles. Nous le répétons également ce soir, pour que certains ne se disent pas choqués d'entendre pareille vérité de notre groupe, comme nous avons pu l'entendre en commission. Décidément les constats, même évoqués par l'udc, restent inaudibles pour certains. Mais, si la question a déjà été posée, nous la posons encore au Conseil Communal : à quand le réel lâchage de lest ? A titre d'exemple, nous avions appris, ici en plenum, il y a peu, par la Directrice des affaires culturelles, que ces mesures sont mêmes actuellement étudiées, dans son dicastère. On veut rapprocher, collaborer entre les Musées. On nous a même promis prochainement un rapport. L'offre pléthorique des Musées n'est donc apparemment pas prête de baisser, tout comme ses coûts. A quand les choix et la responsabilité financière des Autorités ? Autre exemple : la restructuration du Service de la taxation des personnes physiques? Là aussi les réponses obtenues nous donnent la hauteur de la réelle volonté de restructurer les choses.

Nous attendons aussi avec impatience, les futures et potentielles économies dites d'échelle, notamment dans le domaine des Services Industriels avec le projet SIRUN. Si l'abréviation SI n'a plus à démontrer une certaine marque de rentabilité financière depuis plusieurs années, il en est encore tout autre du "machin" nommé le RUN. Mais comme déjà évoqué depuis plusieurs années dans ce plenum, la problématique budgétaire sur le plan du fonctionnement réside principalement dans la masse salariale. A ce sujet, il est urgent que le Conseil communal nous

## Séance de lundi 7 mai 2007

fasse parvenir son rapport, suite au postulat interpartis accepté il y a peu. Pour l'udc, les perspectives économiques, et partant, sociales pour la gestion de la cité, ne sont pas roses. En effet, en plus des distorsions sociales manifestes précitées, il y a d'autres éléments, économiques troublants : 4/5mes des emplois sur le territoire de la Commune sont occupés dans le secteur tertiaire, 1/5me dans le secteur secondaire. Hormis le nombre des ateliers vacants, celui des autres locaux commerciaux vacants est en hausse.

En conclusion, vous l'aurez compris, l'udc n'est pas optimiste au sujet de la santé financière de la Ville : les signaux économiques nationaux et mondiaux sont au vert, alors que le train "Ville de Neuchâtel" voit ses freins rouges vifs, tant le frottement, pour tenter de freiner sa course vers le gouffre financier, est pour le moment presque inefficace. La réalité nous indique qu'il y a encore beaucoup de travail. Nous accepterons ces comptes sur un plan comptable, sans enthousiasme, pour toutes les raisons évoquées auparavant.

**Mme Patricia de Pury**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Au moment de l'élaboration du budget 2006, les sourires n'étaient pas de mise. Le projet de budget affichait 14 millions de francs de déficit, malgré les gros efforts déjà consentis depuis deux ans. Les résultats des précédents exercices et celui de l'exercice alors en cours avaient été d'un rouge si foncé qu'ils avaient épuisé la fortune de la Ville. 28 millions avaient servi à couvrir les pertes essuyées durant les années difficiles de 2003, 2004 et 2005. Le Conseil communal avait, une fois de plus, remis l'ouvrage sur le métier, pour trouver encore des économies. Pour nous présenter, finalement, un budget présentant un résultat positif de quelque 100'000 francs.

Aujourd'hui, et c'est bien du même exercice dont nous parlons, nous avons un bénéfice de plus de 3'350'000 francs. Aujourd'hui, et c'est une satisfaction, nous retrouvons les chiffres noirs. La conjoncture économique s'est améliorée, mais soyons clairs, ce n'est pas simplement cela qui explique le redressement des finances de la Ville. Je ne vous ferai pas un inventaire à la Prévert de toutes les mesures qui ont été prises, mais il vaut la peine, entre mesure structurelle et conjoncturelle, d'en rappeler quelques-unes au moins : réduction de 35,5 postes, non remplacement lors du départ d'un poste vacant durant 6 mois, contribution extraordinaire de 2 % demandée au personnel de la Ville. Les efforts considérables consentis par les employés de la Ville doivent une fois encore être salués. Aux habitants aussi des efforts ont été

## Séance de lundi 7 mai 2007

demandés, mais les économies en matière de prestation sont des mesures à prendre avec circonspection. Nous avons vu quelle vague de mécontentement s'est levée quand les Travaux publics ont réduit le nombre de leurs passages au centre-ville. Les besoins, mais aussi les exigences, de la population montrent très vite la limite des économies. A y bien réfléchir et n'y voyez pas un manque de respect envers notre Exécutif, je me suis faite la réflexion que le Conseil communal est un peu le jambon dans le Sandwich. D'un côté, vous avez 32'000 habitants qui attendent de multiples prestations et, qui plus est, de qualité. De l'autre, vous avez le Canton et la Confédération qui, en duettistes aguerris, manient une botte imparable, le report de charges.

Revenons sur quelques éléments qui ont péjoré nos comptes et sur lesquels le Conseil communal n'avait aucune prise : subvention cantonale pour l'accueil des écoliers, 150'000 francs n'ont pas été versés; décision prise en janvier 2007, alors que notre budget était sous toit, d'augmenter notre participation à la péréquation financière de plus d'un million de francs; participation aux charges de l'aide sociale dépassée de plus de 500'000 francs par rapport au budget; bâtiments du secondaire II qui n'ont pas été vendus à l'Etat, pour mémoire cette vente aurait entraîné la diminution de notre dette de 24 millions de francs et aurait diminué nos charges d'intérêts de 350'000 francs; économies dans le domaine des écoles enfantines et primaires, moins 312'000 francs. J'en passe, mais sans oublier qu'il a fallu aussi faire sans les deux millions portés au budget au titre d'augmentation du coefficient fiscal, qui a été refusé en votation populaire au printemps. Cela fait beaucoup d'impondérables. Heureusement, parfois, ces fameux impondérables sont favorables à nos finances. Ainsi, le fait d'avoir regroupé et réorganisé nos Services sociaux nous a permis de recevoir 900'000 francs au titre de subventionnement des frais de personnel des Services sociaux. Ainsi avons-nous enfin touché, autre impondérable, une participation à la manne de l'or de la BNS. En dernier lieu, il y a des impondérables qui font aussi bien augmenter les charges que les recettes, par exemple les variations du prix d'achat et de revente de l'énergie qui ont néanmoins contribué à une variation relativement forte entre le budget et les comptes. Au total, les charges ont augmenté de 11,4 millions de francs alors que les recettes augmentaient de 14,4 millions de francs.

Examinons cette augmentation des recettes. La situation économique s'est améliorée, nous dit-on. Les recettes fiscales s'améliorent du côté des personnes morales et nous avons bénéficié, cette année, de recettes extraordinaires qui sont le fait d'un seul contribuable dont nous

## Séance de lundi 7 mai 2007

savons qu'elle portera également des fruits en 2007, mais qui disparaîtront ensuite. Quant aux recettes des personnes physiques, elles n'augmentent pas, quand bien même la conjoncture économique a mis tous ses indicateurs sur "beau temps". A titre d'exemple, les 24 grands groupes du pays, cotés au SMI, ont réalisé, en 2006, un bénéfice de 77 milliards de francs, en hausse de 26 % par rapport à 2005. De ce bénéfice considérable, seuls 7 milliards de francs ont fini dans les caisses publiques. Il n'en va pas autrement à Neuchâtel qu'ailleurs en Suisse. L'économie affiche une santé pétaradante, mais les salaires ne suivent pas et, par conséquent, les recettes des collectivités publiques non plus.

Dans le canton, le nombre de personnes qui paient plus de 100'000 francs d'impôts, je parle bien du montant de l'impôt et non pas du revenu annuel, a passé de 104 à 184. Ainsi le nombre de contribuables qui bénéficient d'un revenu très élevé a augmenté de 177 %. L'économie se porte bien, les personnes fortunées se portent bien et les collectivités publiques n'en finissent pas de se serrer la ceinture. Dans le même temps, on observe une paupérisation importante des plus démunis dans cette ville. Cherchez l'erreur. Nous nous sommes serrés la ceinture. Sur l'exercice 2006, rappelons la suppression de 35,5 postes qui se cumulent aux précédentes. Des investissements nets réalisés sont inférieurs de plus de 10,2 millions par rapport au budget, le report de travaux sur le programme d'entretien du domaine public. Avec le retour des chiffres noirs, les finances sont maîtrisées et il est temps de relever la tête et de se tourner vers l'avenir.

L'économie va bien, n'agissons pas comme si nous étions en pleine récession. Les finances de la Ville sont maîtrisées, les signes en sont nombreux. La fortune a commencé à être réalimentée, 7 millions y ont été affectés cette année. L'endettement à court et long terme a diminué de plus de 50 millions de francs. Le remboursement de la contribution de 2 % demandée au personnel de la Ville a été provisionnée à hauteur de 1,7 million. Des investissements du patrimoine administratif sont auto-financés. Les intérêts payés sont inférieurs de 41'000 francs par rapport au montant inscrit au budget. Le taux d'intérêt moyen a diminué et la dette par habitant a passé de 17'000 à 11'000 francs. La capacité d'autofinancement a pratiquement doublé pour atteindre 7,16 %, autant de signes clairs. D'aucuns affirment que ce résultat n'est dû qu'aux recettes extraordinaires et qu'aucun effort sérieux n'a été entrepris. A ceux-là nous laissons la responsabilité d'assumer leurs propos. D'autres veulent redéfinir les missions de notre collectivité alors qu'ils disent clairement à la population quelles prestations ils veulent supprimer.

## Séance de lundi 7 mai 2007

Certains annoncent d'un air contrit qu'ils admettent l'idée qu'il n'y aura pas de baisse d'impôts cette année. Peut-être ne connaissent-ils pas la fable du Sagnard : "UN Sagnard racontait à qui voulait l'entendre, combien son âne était économique. Il était fier de voir que, plus il réduisait la ration alimentaire de son âne, plus celui-ci était rude à la tâche. Le Sagnard ne tarissait pas d'éloges sur l'économie, jusqu'au jour où l'âne creva".

Le groupe socialiste est satisfait des résultats obtenus et ce n'est pas sombrer dans la béatitude que de dire cela. Le Conseil communal a tenu fermement les rennes et a réussi à redresser la situation financière. A l'avenir, il importe de poursuivre les réorganisations, là où c'est judicieux, là où c'est possible. De bonnes habitudes de fonctionnement sont installées dans les services, elles continueront à produire leurs fruits. Des réflexions sont en cours, notamment en matière de développement de collaboration, avec le Canton ou de collaborations inter-communales, lesquelles pourraient permettre des économies d'échelle.

Après la reconstitution de la fortune, qui doit atteindre 12 millions à fin 2007, nous devons nous remettre à développer des projets sociaux, des projets tels que des projets utiles à l'ensemble de la population de cette ville, tels le renforcement de l'accueil parascolaire et des structures de la petite enfance. Un service public solide est le garant des prestations équitables et de qualité qui font l'attractivité de notre ville parce qu'elle offre une qualité de vie. Neuchâtel a attiré de nouveaux habitants, de nouveaux investisseurs. Elle a pérennisé l'implantation d'investisseurs importants, pourvoyeurs d'emplois non seulement pour notre ville, mais pour toute la région. La ville de Neuchâtel est attractive parce qu'elle offre nombre de prestations de qualité et c'est en poursuivant sur cette voie que nous construirons l'avenir. En dernier lieu, le groupe socialiste adresse ses remerciements à l'ensembles des collaboratrices et collaborateurs de la Ville et il acceptera les comptes.

**Mme Françoise Jeanneret, Directrice des finances, déclare :**

- Je voudrais remercier les porte-parole des différents groupes de la lecture qu'ils ont faite des comptes 2006. Il est vrai qu'elle est parfois contrastée suivant les groupes, mais nous avons bien compris que les efforts ont été relevés et constatés. Il faut se souvenir que lorsque nous avons établi le budget 2006, nous étions dans une situation catastrophique puisque notre fortune était quasiment absorbée et que nous devions faire face à de grosses difficultés. La reprise économique venait de commencer nous avions donc certaines difficultés à en

## Séance de lundi 7 mai 2007

mesurer les effets. Le Conseil communal a dû prendre des mesures d'économie à hauteur de 14 millions de francs. La première mouture du budget était déficitaire de 14 millions et il est clair qu'il a fallu agir partout pour parvenir à un résultat équilibré et obtenir la sanction du Conseil d'Etat. Nous avions différée les mesures liées au personnel car c'est effectivement la dernière solution que nous nous sommes résolus à utiliser et nous avions effectivement trois années déficitaires durant lesquelles aucune mesure n'avait été prise sur les salaires, même si le non remplacement automatique du personnel avait déjà été introduit en 2003. Cela fait donc plusieurs années que nous vivons avec cette situation pour réduire progressivement les effectifs du personnel.

Il faut aussi savoir que nous n'avons procédé à aucun licenciement pour des raisons économiques. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités publiques et des entreprises. Nous avons voulu privilégier l'engagement du personne et sa fidélité. D'ailleurs, ces mesures avaient été acceptées par les représentants des associations de personnel.

Le Conseil communal a la volonté d'assainir durablement la situation financière et il est vrai qu'il a aussi été aidé par la conjoncture économique et par des recettes extraordinaires l'année passée, qui ont eu un effet positif sur ses ressources. Le Conseil communal avait et a toujours la volonté de reconstituer la fortune pour pouvoir faire face aux revers de conjoncture qui pourront se produire un jour ou l'autre, même si, actuellement les signes sont à l'optimisme du côté des entreprises. Il est absolument indispensable d'avoir une assise financière plus importante, plus volumineuse, pour pouvoir faire face aux aléas de la situation économique. Du reste, vous vous souvenez que l'augmentation du coefficient qui était proposée aussi par symétrie de sacrifice dans ce budget ne servait pas pour le ménage communal, mais 50 % du produit de cette augmentation aurait servi à alimenter la fortune nette. C'était notre objectif. Nous avons pu le réaliser et même faire mieux grâce à la conduite des comptes et aux nouvelles qui ont été plutôt positives par rapport au budget. Nous en sommes très heureux.

Il faut aussi se souvenir que la Ville avait particulièrement souffert de la situation économique parce que nous connaissons, dans le système post numerando, principalement au niveau des personnes morales, un effet levier au niveau des recettes fiscales. Quand cela va mal, qu'il y a une diminution du bénéfice des entreprises, il y a un effet levier pour les collectivités qui fait que, non seulement nous n'encaissons pas de ressources fiscales, mais, parfois, nous devons rembourser celles de l'année d'avant. Nous avons donc des revenus négatifs de la part de

## Séance de lundi 7 mai 2007

certaines entreprises et, effectivement, l'intensité de cette variation par rapport au volume des recettes fiscales est de l'ordre de 15 millions de francs. Elle est donc très importante. Nous l'avons vécue à la baisse. Aujourd'hui, nous avons un effet positif à la hausse, c'est tant mieux, mais une partie de ces recettes supplémentaires sont dues également à cet effet levier, c'est-à-dire qu'en croissance économique, nous avons des facturations de soldes par rapport à l'exercice précédent qui s'ajoutent à des adaptations de tranches.

Il a également fallu introduire de nouveaux outils de conduite des comptes en cours d'années puisque nous avons travaillé en flux tendu avec la fortune l'an passé. Nous avons donc développé certains outils qui ont été présentés à la sous-commission, au niveau des tableaux de bord pour pouvoir effectivement maîtriser, de mois en mois, l'évolution des finances. Le contrôleur des finances s'est aussi mis au contrôle mensuel des comptes et des dépassements pour aboutir à un résultat favorable dans la plupart des sections.

Des réorganisations et des réformes ont eu lieu. Les plus importantes, qui ont modifié les structures, sont la création des sections Jeunesse et intégration et Affaires sociales. Au chapitre des Affaires sociales, il faut tout de même se souvenir que la création d'un guichet unique a permis d'encaisser des subventions cantonales à hauteur de 900'000 francs puisque la structure de notre population en matière d'aide sociale, ce qui a été relevé par différents porte-parole, comme toutes les villes de Suisse, compte davantage de personnes en difficulté sociale par rapport aux campagnes ou régions périphériques. Cette situation nous permet de faire reconnaître le fait que nous avons davantage, proportionnellement d'assistants sociaux pour traiter tous ces dossiers. D'autres communes font plutôt la grimace dans le canton puisqu'elles doivent plutôt passer à la caisse pour pouvoir financer les communes qui ont davantage d'assistés. Mais cela nécessitait de réformer l'organisation des services, ce qui a été fait et à satisfaction aussi de la population car nous avons une simplification des procédures d'aide en matière sociale.

Il y a eu toute une série de réorganisations pour pouvoir réduire d'autant les postes dans l'administration. Il est clair que ce ne sont pas des réorganisations de pans entiers de l'administration, mais c'est, à l'occasion de chaque départ, une réflexion menée pour pouvoir réorganiser, parfois confier les tâches à d'autres services, peut-être mieux outillés pour faire le travail en question. Le Conseil communal continue de penser que c'est une aide à la décision que de devoir obligatoirement devoir se poser la question du remplacement ou non des

## Séance de lundi 7 mai 2007

personnes démissionnaires. Il faut relever que, depuis 4 ans, ce sont 7 % des effectifs qui ont été diminués par cette méthode, 7 % sans aucun licenciement. La diminution est régulière. Au départ, elle intervenait presque par hasard dans tel service ou tel autre, mais après un certain nombre d'années, la plupart des services ont dû mener cette réflexion sur leur organisation et sur leurs effectifs.

Il faut aussi se rappeler que les effectifs du personnel correspondent à plus de 100 millions de francs de dépenses, soit le tiers des charges et il est incontournable de mener des réformes en touchant à cette source de charges et en réorganisant les activités. Les réformes ne sont pas terminées, la Commission financière a été informée récemment des mesures sur lesquelles le Conseil communal travaille. Il faut aussi savoir que certaines mesures nécessitent des négociations de longue haleine. Ce n'est pas forcément en quelques mois que l'on boucle un dossier. Il y a des partenaires avec lesquels nous devons aboutir à des accords et cela prend du temps. D'autres mesures peuvent être introduites plus rapidement, mais nous n'avons pas de recette magique qui peut s'appliquer de manière uniforme à toutes les activités de l'administration en matière de réformes structurelles.

J'ajouterai qu'en cette année 2007, l'application du délai de carence fait que nous sommes toujours en deçà de l'effectif prévu au budget. Ce sont aussi des postes qui n'ont pas été repourvus, parfois depuis plusieurs années, dans l'attente d'autres décisions pour parvenir à respecter l'enveloppe budgétaire qui a été fixée.

A propos de la dette il y a effectivement eu une gestion bousculée en 2006 puisque toutes les hypothèses que nous avions retenues ne se sont pas vérifiées. Nous pensions vendre très vite les bâtiments du secondaire II, encaisser 24 millions de francs, cela ne s'est pas fait. En revanche, nous pensions que l'Hôpital neuchâtelois reprendrait assez rapidement une somme de l'ordre de 180 millions de francs de notre endettement par un transfert de dette, ce qui ne s'est pas fait non plus. Ce n'est qu'en fin d'année que la situation s'est décantée et que l'Hôpital neuchâtelois nous a remboursé en cash la valeur des actifs qui ont été transférés à cet hôpital. Ainsi, durant toute l'année, les intérêts passifs ont été payés par la Ville puisque les emprunts ont été contractés par elle et ils ont été facturés à l'Hôpital neuchâtelois qui les a payés. Durant toute l'année, nous avons eu à honorer ces intérêts passifs, contrairement à ce qui a été dit par le porte-parole d'un groupe.

## Séance de lundi 7 mai 2007

Globalement, au niveau de la charge d'intérêts, nous sommes tout de même en dessous du budget, malgré des impondérables, en raison, d'une part du bénéfice réalisé, et, d'autre part, des investissements moindres par rapport au budget, qui ne sont pas le fruit d'une volonté délibérée du Conseil communal, mais bien de décisions aussi du Conseil général sur de gros investissements qui ont été reportés et peut-être aussi des rapports qui ont été présentés plus tardivement que prévu initialement au moment de l'élaboration du budget et qui font que les dépenses n'ont pas pu intervenir en cours d'année.

Le Conseil communal, dans sa planification financière quadriennale a bien évidemment eu le souci de maîtriser la dette, d'inscrire le volume des investissements dans la capacité d'autofinancement autant que possible puisque cela permet d'éviter une croissance de l'endettement et des charges financières. L'exercice 2006 est historique à ce titre puisque nous avons un excédent de financement et, partant, une diminution de l'endettement et c'est la première fois que cela se produit. C'est aussi nouveau que nous ne devions plus investir pour des entités extérieures auxquelles nous refacturons les intérêts. C'est toujours la question de l'hôpital avec la construction du Nouvel hôpital Pourtalès qui a affecté notre niveau d'endettement et le niveau des investissements pendant quasiment une décennie. Nous sommes maintenant au terme du processus de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes et nous allons investir, ces prochaines années, uniquement pour les activités qui nous concernent. C'est plus simple, plus transparent aussi à l'égard de nos prêteurs qui s'interrogeaient au sujet du volume de notre dette pour une ville de 32'000 habitants. Nous allons continuer à diminuer l'endettement grâce au paiement de l'Hôpital neuchâtelois.

Les comptes 2006 ont également vu de très fortes variations au niveau des "Biens, services et marchandises". C'est aussi un petit tiers de nos dépenses et c'est dû à la question des SI qui ont vu les prix de l'énergie augmenter, mais aussi les recettes augmenter, de telle sorte que le résultat final est conforme au budget, mais si nous faisons simplement une comparaison des charges, par rapport au budget, c'est insatisfaisant et on peut dire que nous avons mal budgété. Il s'agit d'un impondérable lié à une activité commerciale qui s'inscrit dans le marché et, tant les coûts d'achat que de vente, varient en relation avec la situation économique qui a aussi un effet sur la consommation.

L'influence des autres collectivités se voit également fortement au niveau des subventions. Là aussi, cela a été relevé, avec une modification de la

## Séance de lundi 7 mai 2007

péréquation financière intervenue au début de l'année donc après l'élaboration du budget, pour un montant très important, 1 million de francs de charges supplémentaires que nous avons connu très vite dans l'année, mais qui n'était pas au budget. Et puis, toujours et ceci maintenant depuis plusieurs années, l'augmentation continue des charges de l'aide sociale. Je sais que, dans le chapitre à ce sujet, toutes les explications figurent. C'est sans doute aussi dû en partie au vieillissement de la population et à la participation de l'aide sociale lorsque les personnes âgées doivent entrer dans un home, dont une part est financée par les collectivités publiques. C'est effectivement aussi le souci à l'égard de la situation des jeunes, mais vous savez sans doute que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont adopté des dispositions pour l'intégration professionnelle des jeunes. Donc le souci du groupe UDC est partagé par l'ensemble de la classe politique de ce canton. Personne ne peut se satisfaire d'avoir des jeunes sans formation qui bénéficient simplement de prestations de l'aide sociale et nous sommes tous d'accord qu'il faut leur donner les moyens de reprendre pied dans la vie professionnelle par des mesures d'insertion. Je ne sais pas si, sur cette question, nous pouvons nous entendre.

De forte variations sont également liées au secondaire II, tant dans les charges que dans les recettes car si nous n'avons pas vendu les bâtiments scolaires nous avons dû les amortir et payer la charge d'intérêt ainsi que les autres charges d'entretien. Toutes ces dépenses ont été compensées par des recettes que l'Etat a d'ailleurs eu bien du mal à payer. Cela aussi crée une distorsion par rapport aux éléments pris en compte dans le budget.

A propos des recettes fiscales des personnes physiques, effectivement il y a eu une légère surestimation du produit de l'impôt et de leur revenu. Il y aussi eu, et c'est expliqué dans le rapport de la sous-commission, en page 9, aussi une erreur de 800'000 francs au niveau de la répartition de l'impôt sur les frontaliers. Cela signifie que nous avions 800'000 de trop l'année d'avant et que nous avons dû les rembourser. Cela signifie une diminution à ce titre. Il y a eu une modification de la législation en cours d'année, après l'élaboration du budget, au niveau du "splitting" qui avait un effet pour 300'000 francs et la surestimation est plutôt liée à l'impact de l'évolution des recettes en raison de l'augmentation de la population.

Pour le coefficient fiscal, nous avions tenu compte d'une augmentation de 2 points, mais, par contre, le revenu imposable lui-même, globalement augmente entre la taxation 2004 et la taxation 2005 puisque, dans les comptes 2006, nous avons le solde de la taxation

## Séance de lundi 7 mai 2007

2005 ainsi que les tranches, les accomptes en cours d'année pour 2006. Les revenus imposables ont donc légèrement augmentés, de 1,9 %. Il n'y a donc pas une diminution du revenu imposable globalement au niveau des personnes physiques, mais une légère surestimation de l'impact de l'augmentation de la population.

Pour terminer, je voudrais dire que le Conseil communal partage la satisfaction du Conseil général puisqu'il atteint son objectif, tant au niveau de l'augmentation de la fortune qu'au niveau de la diminution de la dette et surtout sur le maintien de prestations de qualité à la population. Il est vrai que, parfois, ici ou là, les mesures d'économies sont peut-être exagérées et mal supportées par la population, nous l'avons vu pour le nettoyage. Lorsque nous devons faire des économies et mener des efforts structurels tels qu'ils nous sont demandés, nous pouvons, parfois, atteindre le point limite au-delà duquel nous avons des réactions de la population. Nous sommes également satisfaits de pouvoir rembourser le personnel et d'avoir pu comptabiliser, dans le résultat, le montant de la réserve nécessaire à cette restitution. Cela permettra aussi de renforcer la confiance avec le personnel et les associations du personnel.

Nous constatons, une fois de plus avec vous, que de nombreuses dépenses et recettes n'émargent pas à la gestion communale et relèvent d'Autorités extérieures. Nous rappelons aussi que nous avons une très forte sensibilité à la situation économique et nous pouvons penser que nous avons eu des recettes extraordinaires, c'était le cas aussi en 2002. Il s'agit de savoir si finalement la situation normale c'est pendant la récession économique ou pendant la croissance. Nous pensons que la récession ne doit pas être la norme. Les indicateurs conjoncturels laissent penser que nous devrions avoir une période de stabilité au niveau de l'économie pendant ces prochaines années. Le Conseil communal s'engage à poursuivre ses réformes qui ont été annoncées et à en développer de nouvelles.

Le Conseil communal est confiant. Nous avons les derniers chiffres du mois d'avril au niveau de l'évolution de la population, ils sont toujours positifs. Nous savons qu'il y a de nombreux chantiers en cours, voire qui vont débuter prochainement et nous pensons que cette tendance, initiée il y a quelques années, va se poursuivre car, au moment où le marché du logement se détend, nous constatons que cela a un effet sur la population de notre ville et nous pouvons y voir un signe positif aussi pour l'avenir.

## Séance de lundi 7 mai 2007

**M. Blaise Péquignot** intervient :

- Finalement, hormis le groupe socialiste qui, en définitive se fige dans un immobilisme assez navrant, les autres groupes du Conseil général ont quelque part appelé de leurs vœux une manière de repenser le fonctionnement de l'administration. Les propos que nous venons d'entendre de la Directrice des finances n'apportent rien de bien neuf car pas mal de choses ressortent déjà du rapport du Conseil communal ou de celui de la Commission financière. J'aimerais donc savoir quelle est la position du Conseil communal par rapport à cette redéfinition des missions ou cette manière de repenser le fonctionnement pour aller au-delà de ces mesures ponctuelles que tout le monde a relevé comme ayant ses limites?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, complète :

- Je vous l'ai dit et rappelé, les mesures structurelles se déclinent sur différents axes. Il y a les mesures à l'interne, en réorganisant les services entre eux, en redéfinissant certaines tâches, en en confiant à d'autres services. Nous avons des exemples très concrets. Par exemple, les Travaux publics, qui se sont occupés de toute la gestion financière de la taxe déchets, y compris les poursuites, ont confié cette tâche du suivi des débiteurs aux finances. Nous avons repris cette tâche sans augmentation de personnel alors que la réduction d'effectifs c'est au niveau des Travaux publics qu'elle se réalisera. Toutes ces mesures que vous considérez comme des "mesurettes" sont, à chaque fois, des études, à chaque fois des personnes qui s'engagent, qui s'impliquent pour pouvoir redéfinir les différentes tâches et surtout optimiser les ressources à disposition, c'est un premier axe.

Il y a aussi l'axe qui tend à parvenir à davantage d'économies d'échelle en partageant des services et en offrant des services à une échelle plus large que celle de la Ville de Neuchâtel. C'est d'ailleurs dans notre programme politique aussi et maintenant la création récente de la "Communauté urbaine du littoral" nous permet d'entrevoir les possibilités d'économie d'échelle sur cet aspect. Des réflexions ont eu lieu. Il est clair que des économies d'échelle où chacun y trouve son compte, où les communes voisines ne se voient pas dépourvues de missions auxquelles elles tiennent absolument, mais il faut aussi savoir que, dans les petites communes, il est très difficile d'assumer toutes les tâches qui relèvent de la gestion communale et nous voyons là un fort potentiel d'économies d'échelle en travaillant dans le cadre des douze communes du littoral qui pourraient faire appel à nos services dans ces domaines. Il

## Séance de lundi 7 mai 2007

y a différents axes, avec l'Etat aussi; il y a des négociations en cours, mais il est clair que, vous l'avez peut-être compris, l'Etat qui est dans des difficultés également importantes et qui cherche des économies, nous facture les prestations. Nous avons confié récemment quelques tâches du Service des contributions à l'Etat, et ainsi réduit notre personnel. Ces tâches sont facturées. Il s'agit donc d'avoir effectivement une économie à la clé et pas d'avoir des coûts supérieurs après deux ans, lorsque nous transférons des tâches et que nous rémunérons les prestations transférées. Les efforts se poursuivent.

Il y a la question de la vente de biens immobiliers. Le Directeur des domaines et la Directrice de l'urbanisme travaillent sur ces questions et là il y a un intérêt à double titre. D'une part, permettre d'alimenter la fortune avec le bénéfice de la vente si transfert il y a et, d'autre part, parfois cesser d'avoir des déficits de fonctionnement pour certains immeubles ou certains domaines. Là aussi donc des économies intéressantes pour certains patrimoines qui n'ont pas un intérêt stratégique pour la Ville et qui pourraient parfois être mieux menés par d'autres ou par le privé. L'étude est donc également en cours sur ces questions.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la discussion générale est terminée. Il invite l'assemblée à suspendre les travaux afin de prendre une collation.

A la reprise des débats, le Conseil général passe à l'examen de détail des comptes, chapitre par chapitre.

### 01 Chancellerie

**M. Sébastien Bourquin** déclare :

- A propos du cumul des mandats de notre Conseillère communale, membre du Conseil National, il ressort des comptes que l'élue fédérale restitue 20'000 francs au titre d'indemnité parlementaire à la Commune. Je souhaiterais savoir ce que ce mandat fédéral représente en manque de disponibilité de la Directrice de l'urbanisme et des affaires culturelles et des transports pour l'administration ainsi que ses collègues du Conseil communal et si la Ville offre des prestations de secrétariat parlementaire à Mme Garbani? A en juger à travers le site du Parlement fédéral, l'adresse postale de la conseillère nationale est la Direction de l'urbanisme. Concrètement, je souhaiterais connaître le nombre de jours

## Séance de lundi 7 mai 2007

par année que la Directrice de l'urbanisme s'absente au profit de son mandat fédéral et si le Conseil communal estime que le cumul de ces deux mandats est encore compatible avec la lourde tâche de Conseiller communal?

**Mme Maria Angela Guyot** relève :

- A la page 105, nous avons des frais de réception du Conseil communal et à la page 107, des frais de réception du secrétariat. Ce n'est pas le montant, mais à propos de ce double poste que nous souhaiterions avoir des informations et notamment savoir pourquoi le secrétariat aurait des frais de réception car, à notre avis, de tels frais vont pour le Conseil communal ou la commune en général?

**Mme Béatrice Bois** demande :

- Nous sommes déçus de la remarque concernant la motion intitulée "La prévention de l'illettrisme, déposée en 1999, il y a donc 8 ans. Si tout le monde semble être conscient du problème, nous avons l'impression que, Confédération, Canton, Commune, jouent au ping-pong sans trouver une solution à cette situation et pourtant l'OFS, dans une étude récente, arrive à la conclusion que l'illettrisme coûte plus d'un milliard de francs par an. Selon l'étude mentionnée, un actif sur 6 en Suisse souffrirait d'illettrisme, soit environ 600'000 individus. Le nombre de chômeurs illettrés s'élevait à 48'000 personnes en 2003, soit environ 36 % du total des chômeurs. Le coût de formation par illettré serait d'environ 4'000 francs. Je vous laisse faire le calcul. Il est évident qu'un investissement accru dans la formation des adultes permettrait, à long terme, de réduire considérablement le nombre des chômeurs et des indemnités de chômage. Tout le monde y serait gagnant. De plus, tout en tenant compte du calcul strictement économique, il ne faut pas négliger de prendre en considération que l'enjeu se situe en terme d'intégration des individus dans la vie sociale et culturelle. En attendant l'appui du Canton, que compte faire la Ville pour mieux soutenir l'Association lire et écrire?

**M. Daniel Perdrizat**, Président du Conseil communal, déclare :

- Je partage tout à fait votre analyse s'agissant de l'impérieuse nécessité de faire quelque chose dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. D'ailleurs, même si nous ne traitons pas la motion en ce moment, cela ne veut pas dire que nous sommes inactifs dans la prévention de l'illettrisme. L'école est active dans ce domaine et pour ce que nous faisons pour soutenir l'Association, je n'ai pas le chiffre en tête, mais

## Séance de lundi 7 mai 2007

vous pouvez le retrouver dans le budget, nous soutenons cette association et nous allons d'autant plus le faire qu'elle va pouvoir prochainement bénéficier de locaux grâce aux bons soins de la Ville. Votre préoccupation est donc partagée.

Sur un point je ne peux pas vous donner tort, mais je n'aimerais pas que vous vous mépreniez sur la réponse que je vais donner. Si nous écrivons, je crois depuis deux ans, que nous ne traitons pas cette motion parce qu'une motion au contenu semblable est en voie de traitement auprès du Canton, nous ne l'avons pas écrit pour nous reposer sur le Canton, mais sur la foi des renseignements qui nous ont été donnés par le Canton. Avant de l'écrire, nous avons pris soin de rencontrer le délégué à la lecture nommé par le Canton, pour notamment étudier cette motion et commencer à la mettre en œuvre. C'est lui-même qui nous a dit que le dépôt d'un rapport était imminent, que l'on était en train d'y mettre la dernière main. Alors si, depuis lors, ce rapport a été mis à l'écart, la faute n'en incombe pas à la Ville. Nous voulons bien reprendre contact avec ce délégué, mais comprenez-nous aussi, on nous reproche parfois les doublons entre communes et Canton, cela ne me paraîtrait pas pertinent que les mêmes experts soient convoqués auprès du Canton dans une commission qui planche sur cette question et que ces mêmes personnes placent également au niveau communal.

S'agissant de la question de Mme Guyot, je n'ai pas bien compris. Ce que je vous suggère, c'est que je cède la parole à Mme Garbani qui va répondre à M. Bourquin puisqu'elle est mise en cause et, dans l'intervalle, je me documente pour vous répondre.

**Mme Valérie Garbani intervient :**

- J'espère que je ne suis pas mise en cause, mais qu'il s'agit d'une volonté de transparence. Je réponds volontiers à la question. Il y a quatre sessions des Chambres fédérales par année, printemps, été, automne et hiver. On pense que c'est quatre sessions de trois semaines, mais, en réalité ce sont quatre sessions de 10,5 jours puisque nous commençons le lundi à 14h30 et qu'en règle générale le vendredi est relâche, sauf le dernier jour de session où nous procédons aux votes finaux. En général, nous siégeons de 8 h à 10 heures ce dernier vendredi. Quatre sessions de 10,5 jours et en moyenne 1,5 jour de commission par mois. Je suis membre de deux commissions, mais, depuis mon élection à l'Exécutif de la Ville, j'ai choisi de me faire remplacer régulièrement dans l'une des deux commissions alternativement, ce qui signifie que je suis absente 49 jours par année,

## Séance de lundi 7 mai 2007

en moyenne. Comme vous le savez, le Conseil communal ne timbre pas et comme Directrice des affaires culturelles, je suis régulièrement sollicitée les vendredi et samedi pour des vernissages, des discours et des inaugurations. Je puis donc vous rassurer, ces heures sont déjà compensées en temps, à tout le moins partiellement, et les indemnités que je rétrocède à la Ville correspondent à deux mois de mon salaire.

S'agissant des appuis, je n'ai aucune appui politique ni administratif de la part de mon secrétariat ni d'autres membres du personnel communal. J'ai engagé un collaborateur parlementaire que je paie sur mes indemnités.

**M. Daniel Perdrizat**, Président du Conseil communal, complète :

- S'agissant des réceptions du Conseil communal, le montant de 43'000 francs recouvre tout d'abord des frais pour les relations entre la Ville de Neuchâtel et les villes et communes amies. Il s'agit d'environ 25'000 francs. Les frais de boulangerie qui accompagnent les vins d'honneur représentent environ 10'000 francs et la petite attention qui est octroyée aux retraités de la Ville, ce sont des assiettes en étain, représentent le solde. S'agissant des réceptions à la Chancellerie, un budget de 3'000 et des comptes effectifs de 3'200 francs, il s'agit de frais divers qui ne sont pas pris en charge par le compte précédent, notamment les frais d'accueil lorsque notre chancelier reçoit ses homologues d'autres villes ainsi que les administrateurs communaux des communes du district de Neuchâtel puisqu'il fait partie d'une association des administrateurs et chanceliers de communes. Il s'agit de deux réceptions par année.

## 02 Finances et tourisme

**M. Didier Rochat** déclare :

- Vous avez certainement entendu parler de la campagne "Pain pour le prochain, action de carême" intitulée "high tech, no rights" qui nous sensibilise, cette année sur les droits sociaux et humains, notamment en ce qui concerne le matériel informatique. Cette campagne a révélé des conditions très souvent inhumaines qui sont imposées aux ouvriers qui produisent des ordinateurs ou leurs composants et cette campagne nous sensibilise également sur notre propre responsabilité sociale d'acheter ce genre de produit et d'encourager ainsi les abus issus d'une politique de sous-enchère salariale ou de baffouage de droits sociaux. Nous savons aussi qu'en agissant sur l'opinion publique internationale, on peut

## Séance de lundi 7 mai 2007

renverser la vapeur. Cela a été notamment le cas avec l'apartheid et il est important d'y songer. Je pense que c'est d'autant plus important pour des collectivités publiques qui sont sensibles au développement durable, non seulement en matière de recyclage des déchets, mais aussi en amont, de mettre tout en œuvre pour acheter du matériel qui soit fait dans des conditions correctes, aussi du point de vue humain. C'est valable dans toutes les relations nord-sud. Les droits fondamentaux du travail sont notamment l'interdiction du travail forcé, la non discrimination, l'interdiction du travail des enfants, la liberté d'association et le droit de négociation collective, des mesures de protection pour la santé et la sécurité au travail, la sécurité de l'emploi, la garantie d'un salaire décent, le respect de la réglementation sur les horaires de travail qui sont valables dans chaque pays de façon différente, mais il y a des règles qui existent et si le doigt a été mis cette année sur les ordinateurs c'est que, d'une part, il s'agit d'un produit de grande consommation, mais c'est aussi un endroit très délicat et très sensible. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il tient compte du critère social lorsqu'il fait l'acquisition des ordinateurs, fixe-t-il des critères de cette nature lors de mises en soumissions? Si ce n'est pas le cas aujourd'hui entend-il le faire à l'avenir?

**Mme Maria Angela Guyot** relève :

- Concernant les cultes, en page 171, au point 02.02.331.03 on parle d'équipement d'immeuble pour plus de 76'000 francs. Nous souhaiterions savoir à quoi cela se rapporte et ensuite, au point 02.02.365.29, une subvention de plus de 22'000 francs pour la paroisse catholique n'est pas expliquée.

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, déclare :

- A propos des subventions aux églises reconnues par le Concordat entre l'Etat et les églises, les communes ont l'obligation d'accorder les mêmes prestations que celles qu'elles accordaient avant 1942, indexées. Je n'ai pas fait la recherche depuis 1942, mais il y avait des subventions qui étaient versées, il y avait aussi les salaires des organistes et des concierges. A ce titre, la Ville a différentes obligations et la subvention à la paroisse catholique relève de ce concordat. Pour les amortissements et équipements, je n'ai pas le détail car votre question n'était pas annoncée. Toutefois, au niveau des cultes, nous avons les charges d'amortissement des églises propriété de la Ville, c'est-à-dire la Collégiale, l'église de la paroisse de Serrières, le Temple du Bas, bien qu'il soit un peu aux Affaires culturelles. Nous avons donc les charges

## Séance de lundi 7 mai 2007

d'amortissement qui n'émargent pas à l'urbanisme mais qui sont directement débitées au niveau des cultes.

Concernant le critère social dans les appels d'offres en matière informatique, je vous informe que régulièrement, cela veut dire tous les deux à trois ans, nous faisons un appel d'offres en collaboration avec le STI, donc toute l'entité neuchâteloise, pour le renouvellement du matériel informatique, pour les PC. Nous n'en avons pas fait cette dernière année et le dernier appel date de deux ans, pour proposer régulièrement de revoir les prix et de bénéficier également des meilleures solutions. Je ne peux pas vous assurer que la dernière fois la question du critère social et des conditions dans lesquelles les produits sont fabriqués était un critère d'adjudication, mais je vous remercie de cette suggestion et nous y serons attentif à l'avenir. J'ajoute que cela ne concerne pas que les équipements informatiques puisque nous achetons des marchandises pour des montants importants et il convient effectivement de s'assurer de cette question.

**Mme Amélie Blohm Gueissaz** ajoute :

- A la page 175, et concernant les impôts, si on compare les comptes 2005 et 2006 je me demande pourquoi il diminue si, en même temps, le nombre de contribuables a augmenté. Le Conseil communal a-t-il une explication?

**Mme Françoise Jeanneret**, Directrice des finances, complète :

- Vous avez peut-être aussi constaté que nous avons modifié la structure et la manière de présenter les recettes fiscales au niveau des personnes physiques, notamment en isolant l'impôt sur les prestations en capital. Ce sont les capitaux retirés de la prévoyance pour l'accession au logement et, là, on voit qu'il y a des fortes variations. Avant tout était mélangé dans l'impôt sur le revenu. Il nous apparaissait donc plus transparent de montrer chaque composante du revenu des recettes fiscales des personnes physiques. Maintenant, au niveau de la question précise, l'explication je l'ai donnée tout à l'heure. Effectivement, globalement, la masse des revenus imposables augmente, mais nous avons eu différents phénomènes dont j'ai parlé tout à l'heure, notamment l'introduction du "spliting", notamment une erreur corrigée de la part du Service cantonal des contributions à hauteur de 800'000 francs. Il y a aussi eu la bascule d'impôts qui est intervenue en 2004 et qui a des effets encore sur 2005, c'est-à-dire le passage du coefficient de 90 à 62 et ces éléments n'ont pas effet qu'une année, mais deux années car au

## Séance de lundi 7 mai 2007

moment de la bascule, c'est-à-dire l'an dernier, nous avons eu les tranches qui ont été calculées à 62 mais le solde, par rapport aux tranches facturées en 2004 et le montant réellement facturé était encore au coefficient antérieur, c'est-à-dire à 90, alors qu'en 2006, nous avons eu les tranches et les soldes à 62. Il y a donc des corrections qui font que l'estimation était particulièrement difficile pour savoir si les acomptes étaient très proches de l'impôt dû ou si les acomptes étaient plutôt en retrait donc le solde important. C'était une période difficile dans l'estimation fiscale du fait de cette bascule d'impôt et qui a amené cette différence.

## 03 Forêts et domaines

**M. Daniel Domjan** déclare :

- En lisant le rapport, nous constatons un résultat négatif dans les vignes et encavages, de l'ordre de plus de 440'000 francs par rapport au budget qui représente plus de 300'000 francs dans l'absolu. Ce résultat nous interpelle. Comment un tel domaine, qui devrait au moins être auto-porteur, peut-il arriver à un tel déficit d'exploitation? Le Conseil communal peut-il nous donner une explication et une analyse pour le futur à court terme de ce domaine?

**M. Sébastien Bourquin** intervient :

- Je remercie M. Domjan d'avoir dit ce que je voulais, mais je veux compléter. Moi aussi je note une détérioration alarmante de la situation de l'encavage et des vignes. Il faut remonter à l'année 1999 pour y trouver des chiffres noirs. Depuis l'an 2000, chaque année, l'encavage a fait des pertes, souvent aussi combinées ou cumulées avec les vignes. Je me pose un peu les mêmes questions. Produire du vin, pour une collectivité publique représente encore une tâche publique, notamment lorsque l'on sait que cette exploitation se solde par un déficit en 2006, de 350'000 francs? Je ne vais pas dénigrer la qualité des vins des caves de la Ville, ainsi que l'image positive qu'ils véhiculent pour notre cité, mais je pense que beaucoup parmi nous ainsi que les contribuables pensent que cet argent pourrait mieux servir que de produire des nectars alcooliques, de surcroît disponibles en abondance sur le marché. Je souhaiterais donc connaître les intentions du Conseil communal en la matière, sachant, comme l'a relevé la sous-commission II, que les efforts de collaboration avec la Fondation de Pourtalès et l'Etat de Neuchâtel n'ont pas porté leurs fruits. Comment le Conseil communal pense-t-il

## Séance de lundi 7 mai 2007

redresser la situation financière de l'exploitation des caves? Y a-t-il un espoir qu'avec des investissements prévus à la planification financière l'encavage retrouve un semblant d'équilibre financier? Enfin, quelle serait, de l'avis du Conseil communal, la valeur de la contribution des caves au rayonnement de notre ville, valeur au-delà de laquelle le déficit ne devrait pas se situer?

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur des forêts et domaines, déclare :

- Vous me permettrez M.Bourquin de ne pas répondre à cette dernière question, quand bien même elle mérite d'être étudiée, et vous savez, comme moi, qu'il y a une mesure, parmi la longue liste des mesures structurelles, qui concerne précisément l'éventuelle réorganisation des caves. Laissez-nous donc mener l'étude, nous pourrons peut-être répondre au terme de celle-ci. Je vais tout de même donner un aperçu de réponse aux questions plus précises. Tout d'abord lorsque vous mettez vignes et caves dans le même sac de déficit, ce n'est pas tout à fait vrai. C'est vrai cette année pour les vignes, mais si vous regardez sur une dizaine d'années, l'an dernier était l'exception. Globalement, les vignes ont plutôt rapporté que coûté à la Ville. En revanche, les caves n'en font pas autant. Vous avez d'ailleurs des explications dans le rapport de la Commission financière.

Le dépassement, qui est effectivement important, s'explique par plusieurs raisons qui n'excusent pas tout et nous tenterons d'améliorer la situation à l'avenir. Premièrement, pour des raisons qui m'échappent, le chef caviste n'a pas pris l'habitude de budgérer les heures supplémentaires qui sont régulièrement effectuées aux caves, en particulier pendant la période des vendanges. Il met systématiquement, et j'avoue humblement que je n'ai pas suffisamment contrôlé, et les finances non plus, au budget les salaires ordinaires, mais il ne mettait pas jusqu'à maintenant les heures supplémentaires. Cela a été corrigé. Je peux comprendre, intellectuellement sa démarche : A priori on ne budgète pas des heures supplémentaires, mais lorsqu'elles sont structurelles comme pour les vendanges, cela revient chaque année et on peut plus ou moins les chiffrer, on devrait alors le faire. Cela explique déjà 80'000 francs du dépassement budgétaire.

Une autre erreur qu'il faut avouer, c'est le fait de ne pas avoir budgété les loyers pour le local que nous avons dû prendre en location pour le motif que le local qu'occupe actuellement la secrétaire des caves a été jugé impropre à l'usage d'un local de travail par la CNA. Nous avons donc dû louer des locaux dans le bâtiment attenant et, ni en 2005 ni en

## Séance de lundi 7 mai 2007

2006 ces montants n'ont été budgétés, raison pour laquelle, en 2006, vous avez le cumul des loyers sur ces deux ans. C'est une erreur que nous assumons et qui est dorénavant budgétée. Cela explique la différence à hauteur de 23'000 francs.

Autre erreur d'estimation, ce sont les ventes qui ont été surestimées. Certains ont pu craindre qu'il y avait une mévente aux caves. Ce n'est pas le cas, si vous regardez les comptes de cette année, comparés à ceux de l'an dernier, vous constatez que les ventes sont stables. Simplement, elles ont été surestimées à hauteur de 180'000 francs environ. Dernière explication : parmi les plus grandes composantes de ce dépassement, ce sont les économies. La Chancellerie a serré la vis pour les vins d'honneur. Il était budgété 50'000 francs, ce sont seulement 40'000 qui rentrent. C'est une économie pour la Chancellerie, ce n'est pas une bonne affaire pour les caves!

Vous vous demandez aussi pourquoi les caves n'arrivent pas à être au moins auto-porteuses. Il y a un certain nombre de raisons. J'en vois une dans la configuration des lieux. On peut regretter que la configuration actuelle nécessite ou provoque des manutentions fastidieuses et qui pourraient probablement être simplifiées si, par exemple, on en revenait à la configuration que je qualifierai de naturelle d'une cave, dans laquelle les tonneaux sont au sous-sol dans cette belle cave voûtée que vous connaissez peut-être, là où sont actuellement entreposées des bouteilles. C'est une aberration; on peut en effet laisser le jus de raisin couler par gravitation dans les tonneaux plutôt que le transférer par pompage d'un endroit à l'autre. Il y a des tonneaux partout dans cette maison, sauf à l'endroit où ils devraient naturellement se trouver. Là, une réhabilitation globale du bâtiment permettrait certainement de remédier à cette situation.

Une autre explication partielle c'est l'option qui a été prise, il y a une dizaine d'années, de séparer la partie vigne de la partie caves. Vous savez que les vignes sont remises à tâche, que les caves sont exploitées par du personnel salarié, fonctionnarisé. Dans une exploitation de la taille de nos caves, en général, l'exploitant, le propriétaire est à la fois propriétaire des vignes et de l'encavage. Cette double casquette lui permet d'intéressantes synergies puisque le personnel est souvent polyvalent et peut-être employé aux vignes ou aux caves selon les besoins. Nous n'avons que du personnel de cave et il n'est peut-être pas affecté de la manière la plus adéquate.

## Séance de lundi 7 mai 2007

Troisième explication partielle. Pour ceux qui ont vécu les journées portes ouvertes ce week-end, ils auront pu constater leur succès dans les caves. S'ils ont eu la curiosité de se rendre dans d'autres localités du littoral, ils auront constaté que, partout, il y a un certain succès pour les journées portes ouvertes, mais nulle part autant qu'aux caves. Imaginez-vous qu'aux caves de la Ville c'est un peu journée portes ouvertes toute l'année alors que dans les caves du littoral, c'est deux fois par an. Chez nous, tout le reste de l'année, c'est un défilé permanent de clients et c'est tant mieux pour l'image de la Ville, mais cela nécessite la présence d'un personnel ad hoc.

Autre explication relevée par la commission viti-vinicole, à laquelle nous avons soumis ces questions qui nous préoccupent, c'est le nombre de visiteurs annuels accueillis qui est disproportionné par rapport aux ventes qui s'en suivent et ne récompensent pas l'investissement consacré en temps. A cela s'ajoute le fait que, de nos jours, les commandes et les ventes se font par lots de plus en plus petits. Le travail reste le même, et par conséquent les bénéfices ne suivent pas. Dernière explication qui nous est suggérée par la commission, c'est qu'il y a probablement des réorganisations qui pourraient être effectuées au niveau de la facturation qui pourrait probablement être en partie en tous cas, assurée par les services compétents de la Ville, plutôt que par les caves elles-mêmes.

Quel avenir pour les caves? Laissez-nous encore l'étudier. Vous avez relevé que les collaborations envisagées avec l'encavage de l'Etat ou avec la Fondation de l'Hôpital Poutalès, malheureusement, ne semblent pas devoir porter leurs fruits. Si vous avez bien lu, nous mentionnions également, à l'époque, des collaborations possibles avec le secteur privé. Cette voie est encore en train d'être explorée, laissez-nous le faire jusqu'au bout.

**M. Daniel Domjan** ajoute :

- Les réponses du Conseil communal ne me satisfont qu'à moitié. C'est pourquoi nous allons déposer un **postulat**. Je veux bien admettre toutes ces raisons. Simplement, si on constate que ce domaine n'est pas petit, que la réputation des vins de la Ville n'est pas à faire, qu'il y a beaucoup d'encaveurs et de vigneron sur le territoire communal qui ne pourraient se permettre, pendant quatre ans d'accumuler quasiment un million de francs de déficit. Sur les 4 ans en question, pour les vignes, il n'y a eu que 2003 qui était bénéficiaire, mais il y avait 60'000 francs de subventions fédérales. Je pense que nous pouvons être inquiets pour un

## Séance de lundi 7 mai 2007

fleuron de notre domaine. Que ce ne soit pas bénéficiaire, je peux encore l'entendre car on va développer un produit d'image, mais qu'il soit auto-porteur c'est la moindre des choses que nous puissions demander. Les groupes radical et libéral vont donc déposer un **postulat** qui "prie le Conseil communal de prendre toutes les mesures concrètes pour permettre une exploitation non déficitaire des vignes et de la cave de la Ville, ceci dans un délai court, afin d'entrer dans les mesures d'économies structurelles exigées par la situation économique actuelle". Je précise aussi que si nous voulons réinvestir ce qui est mis à la planification financière, si un vigneron de cette ville voulait investir et demander un prêt alors qu'il accumule pendant 4 ans un million de francs de déficit, il ne trouverait pas un investisseur qui voudrait mettre de l'argent dans son entreprise. Je m'interroge aussi de savoir si la Ville va investir dans quelque chose qui ne rapporte pas et qui n'est même pas auto-porteur.

## 04 Affaires sociales

La parole n'est pas demandée.

## 05 Travaux publics

**M. Philippe Loup** déclare :

- Il y a plus d'un an, nous avions à traiter un rapport concernant le stade de Pierre-à-Bot, avec un dépassement par rapport au budget de départ, à savoir qu'il était de près de 5,5 millions de francs et nous sommes arrivés à pratiquement 7 millions pour des questions géologiques. C'est vrai qu'au moment de la discussion, pas seulement le groupe socialiste, les groupes ont montré un grand étonnement par rapport à un dépassement de cette ampleur. Les explications données, en tous cas, n'étaient pas totalement satisfaisantes et ne nous permettaient pas de comprendre complètement les raisons qui avaient amené à ne pas percevoir ces affleurements et aussi pourquoi le Conseil communal s'était lancé dans ces travaux sans avoir toutes les indications et assurances techniques.

Comme je l'avais dit à cette occasion, je voulais absolument voir le rapport technique et je crois qu'il est important, aux comptes, de pouvoir relater ce que l'on en a déduit et aussi d'en sortir les conséquences. Je dirai d'abord que l'ingénieur communal, M. Benacloche m'a très

## Séance de lundi 7 mai 2007

agréablement reçu et m'a donné vraiment à voir l'ensemble de ce projet et des éléments techniques qui ont posé problème. Il y avait deux éléments., D'abord celui de "l'insuffisance de sondages", l'autre était le "pourquoi du creusage d'un mètre". Pour le premier, nous avions reçu une feuille qui nous précisait que les sondages avaient été beaucoup pratiqués au nord et, au sud, mais pas au milieu. On s'était dit que c'était incroyable. Il est vrai qu'en ayant lu l'analyse technique j'étais déjà rassuré car l'assurance technique et géologique était là. Bien sûr, géologiquement, on ne peut jamais s'assurer qu'il n'y a pas de surprise, mais, techniquement, on pouvait estimer qu'il y avait peu de chances d'avoir de mauvaises surprises car, d'une part, les terrains au-dessous avaient déjà été construits, et il y avait peu de risque de trouver cette pierre qui remontait. Ainsi, j'arrive à comprendre que l'on n'ait pas fait des sondages supplémentaires pour des raisons techniques et géologiques. De l'analyse, je conclu qu'il n'y a eu aucune faute, pour moi, de la part du service de la Ville ni de l'entreprise, en matière technique et géologique. C'est très favorable et il est important que cette ville ait des services, surtout aux Travaux publics et à l'Urbanisme, qui soient performants.

Par contre, l'enjeu financier était assez important. Si techniquement et géologiquement il y avait peu de risques, le risque financier était tout de même grand. Nous l'avons vu, il a coûté plus d'un million et, autant j'enlève toute culpabilité aux éléments techniques, autant je trouve qu'au niveau du Conseil communal, vu la conséquence financière qu'il pouvait y avoir, pour des raisons financières, le Conseil communal aurait dû dire qu'il fallait tout de même faire deux, trois ou quatre sondages de plus.

Le deuxième élément, c'est le creusage à un mètre. Je ne comprenais pas car on a beau me dire qu'il faut mettre des canalisations, faire en sorte qu'un terrain ne devienne pas un marécage dès qu'il pleut, mais un mètre c'est trop. Là aussi, pour des raisons techniques j'ai tout à fait compris pourquoi il n'était pas nécessaire de faire à un mètre, c'est que justement les travaux des bâtiments qui sont au nord avaient déjà été entamés, que les fondations étaient déjà bien avancées et que remonter le terrain de 50 centimètres n'aurait pas été un gain, dans la mesure où il aurait fallu aussi remonter tous les bâtiments qui se trouvaient au nord. C'est dommage, peut-être aurions-nous dû le savoir plus vite et cette mesure aurait dû être prise d'arrêter les travaux au nord afin de ne pas devoir creuser à un mètre. Mais il n'y avait pas d'autre solution que continuer à faire ainsi. Sur les éléments de Pierre-à-Bot, pour une grande part, je pense qu'effectivement la responsabilité des services n'est pas engagée, mais que, simplement, je trouve que le Conseil

## Séance de lundi 7 mai 2007

communal avec un tel enjeu financier, aurait dû demander quelques éléments de confirmation supplémentaires. C'est presque un satisfecit que je donne aux services et j'en suis presque content.

A propos de la menuiserie, en page 261. M. Péquignot disait tout à l'heure que le parti socialiste faisait preuve d'immobilisme. Je ne crois pas car tout ce qui est structurel, il convient de le voir avec une loupe. Par exemple, là on peut faire ressortir une chose structurelle et qui mérite une analyse. Il y a une phrase plaisante qui dit : "Afin de gagner en efficience, nous menons une réflexion globale, tant sur les missions que sur les structures du service". C'est fort bien. On voit au niveau de la menuiserie qu'un menuisier travaille en collaboration avec celle des musées. Il y a eu synergie. C'est une très bonne chose mais j'aimerais savoir ce qu'il en advient pour le futur car voilà peut-être une possibilité de rassembler peut-être deux menuiseries et que ce genre de mesure structurelle est assez aisée. Y a-t-il des perspectives après cette essai concluant d'échange de menuisiers?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- J'aimerais d'abord remercier le porte-parole du groupe socialiste qui arrive aux mêmes conclusions que celles que j'avais exprimées lors du débat sur le chantier de Pierre-à-Bot, la demande de crédit complémentaire. Ce n'est pas la même chose qu'un dépassement d'un crédit qui aurait été constaté par la suite, la nuance est évidente. Une analyse des risques financiers, à l'époque, en 2002 ou 2003, c'est au moment du transfert du terrain de Serrières à Pierre-à-Bot, au moment où vous avez pris cette décision judicieuse qui s'avère très positive. Rappelez-vous, tout était allé extrêmement vite. L'analyse du risque financier est toujours très étroitement liée à celle du risque constructif. Vous pourriez nous reprocher, mais vous ne le faites pas car vous avez bien compris la situation, de ne pas avoir fait de sondages au nord, et respectivement au sud, là où les risques constructifs, puisque c'est là que l'on a posé les bâtiments et, au sud, le mur; si nous n'avions pas fait de sondage là, vous auriez pu nous le reprocher. Nous les avons faits. Bien sûr nous sommes toujours plus intelligent après. Il faut aussi se souvenir de la dimension de la surface en question et la notion de crédit d'étude que nous avons au départ d'un tel projet, qui aurait dû être bien augmenté pour que nous fassions davantage de sondages. Je tire comme enseignement de cette affaire le fait que vous soyez venu aux Travaux publics, pour voir les plans, les études, les documents techniques et que vous en avez retiré une satisfaction dont je ne doutais absolument pas. C'est important et je redis que si l'une ou l'autre d'entre-

## Séance de lundi 7 mai 2007

vous souhaite avoir des informations complémentaires sur n'importe quel dossier, un coup de téléphone suffit et nous pouvons vous exposer la chose dans le détail. Je prends donc acte de votre satisfaction au niveau du travail des services des Travaux publics dans ce domaine.

Je dirai ensuite de manière globale que si vous comparez les comptes 2005 avec ceux de 2006, en matière de mesures structurelles, vous avez un montant de un million de francs de charges en moins, en un an. Cela ne vient pas tout seul. Il y a eu le cas de la menuiserie. Il faut encore dire que ce n'est pas parce que nous avons une menuiserie aux Travaux publics et une aux Affaires culturelles qu'elles font la même chose et que les besoins sont identiques. Il faut aussi bien étudier les éléments pour arriver aux décisions les plus efficaces possible. Pour l'avenir, nous aurons l'occasion d'en parler dans quelques temps en Commission financière, nous envisageons de poursuivre les mesures de restructuration des Travaux publics en étudiant un certain nombre de prestations qui seraient remises dans le secteur privé, mais cela nécessite des études. De manière schématique, tout ce qui est logistique pourrait être remis à des entreprises privées alors que tout ce qui est stratégique, je pense aux travaux de la voirie, au nettoyage de la ville, par exemple, devrait être conservé au sein de l'administration communale. Nous en sommes au stade de l'étude, la priorité restant de maintenir un niveau de prestations acceptable pour l'ensemble des citoyens, mais il y des pistes, notamment dans le domaine des collaborations intercommunales où les communes voisines ont la même problématique à résoudre. Nous pouvons envisager toutes sortes de pistes, voire de solutions en termes d'achat de matériel en commun, de sous traitance, de partage des compétences. Je prends un seul exemple, celui de la déchetterie de Cornaux qui a été inaugurée il y a quelques jours. Cette déchetterie a fait l'objet du soutien technique des Travaux publics pour qu'elle aboutisse à son inauguration récente et maintenant nous avons des échanges de collaborateurs entre les deux déchetteries qui sont intercommunales et nous arrivons à négocier des prix plus favorables auprès des entreprises qui reprennent nos déchets. Rassurez-vous, les Travaux publics ne s'arrêteront pas en si bon chemin.

## 06 Urbanisme

**M. Philippe Ribaux** déclare :

- Lorsque je me réfère à la page 312 du rapport au chapitre "Arriérés et contentieux", je constate au troisième paragraphe que 13 locataires

## Séance de lundi 7 mai 2007

commerciaux réunissent 83 % des arriérés pour un montant de 1,5 million de francs, c'est-à-dire une moyenne de plus de 100'000 francs par locataire et je peux supposer que si cette moyenne est simplement arithmétique, certains doivent beaucoup plus que 100'000 francs, c'est inquiétant. De même, si l'on prend le service des Domaines on voit aussi que deux particuliers comptabilisent plus de 90 % des arriérés pour un montant de 113'345 francs. Je voudrais savoir comment on peut en arriver à ce type de situation?

Je me réfère ensuite au rapport de la sous-commission financière III, en page 21, chapitre "charges de personnel". On y lit que la section a vu son effectif moyen baisser de 2,95 postes par rapport au budget 2006, que ces postes seront repourvus début 2007, ceci dans le premier paragraphe et dans le deuxième paragraphe on lit que cette baisse momentanée de l'effectif, c'est-à-dire environ 3 postes pendant une année, a entraîné une surcharge de travail pour les autres collaborateurs se traduisant par l'accomplissement de 232 heures supplémentaires, c'est-à-dire environ 6 semaines de travail. Je vous avoue que je ne comprends pas très bien comment on a pu compenser ces 3 postes avec 230 heures supplémentaires. J'aimerais une explication à ce sujet car si c'est vraiment le cas, nous avons là des possibilités d'économies formidables.

**M. Marc André Bugnon** relève :

- Nous regrettons l'augmentation des charges à l'Urbanisme. Par contre nous avons constaté, étant membre de différentes commissions, que la Section de l'urbanisme a tendance, il est vrai pour de faibles montants, de facturer à des services des charges qui ne les concernent pas. C'est exactement la même chose pour les recettes. Nous souhaitons qu'à l'avenir cela soit mieux contrôlé. Deux ou trois remarques encore, les recettes bien inférieures au budget et l'augmentation des arriérés des loyers.

**M. Blaise Péquignot** souligne :

- Concernant le rendement des immeubles, et dans le prolongement de la question de M. Ribaux, il est vrai qu'on peut se demander comment on peut en arriver à de telles situations. Finalement, je reprends aussi cet élément du rendement des immeubles du patrimoine financier, un rendement négatif cela interpelle d'une manière particulière, cela d'autant plus qu'en page 25 du rapport de la Commission financière on nous dit que la Commission d'urbanisme se dit consciente de ce fait. Et,

## Séance de lundi 7 mai 2007

chose encore plus curieuse, elle explique la diminution du rendement du fait que certains travaux d'entretien avec plus value n'ont pas été répercutés sur les loyers. Quelles mesures immédiates ont été prises pour corriger cet état de fait? La belle phrase que l'on peut lire en page 312 du rapport, notamment en matière de contentieux où on nous dit qu'il y a des procédures scrupuleusement suivies et respectées alors quelles sont les procédures en la matière? Des mesures ont-elles déjà été prises en 2006 puisque vous savez mieux que moi que les adaptations de loyer ne se font pas du jour au lendemain, il y a un certain délai à respecter. Il me paraît nécessaire d'avoir des explications sur ce point.

L'autre chapitre, arriérés de loyer. Là aussi, comment peut-on laisser s'accumuler un arriéré total cumulé de plus de 1,8 million de francs. C'est assez effrayant, 1,8 million, c'est environ 2 points de coefficient fiscal pour donner une comparaison, surtout que cela fait quand même quelques années que la Commission financière avait mis le doigt sur ce sujet et, justement, je reprends cette fameuse phrase de la page 312 : "La procédure instaurée concernant le contentieux est scrupuleusement suivie et respectée". Alors depuis quand et comment?

Plus précisément au niveau de ces arriérés de loyer, je passe à la reprise du café du Théâtre. Quel est l'arriéré de loyer en ce qui concerne cet établissement public? Si je pose la question c'est qu'il me paraît qu'il y a un lien particulier avec la reprise de cet établissement par rapport aux différentes personnes qui s'y sont intéressées. Et à ce propos, la recherche de candidats pour cet établissement public semble répondre à un certain nombres de critères qui sont énoncés par la Commission financière.

Je reprends cette fameuse page 25. On nous dit que les candidats qui remplissent des critères tenant à la garantie financière, au sérieux, au concept et aux connaissances. Vu que je sais que certains candidats, qui remplissaient les conditions de garantie financière, qui apparemment étaient sérieux, qui, en outre, semblaient faire preuve de toutes les connaissances nécessaires en la matière, se sont fait écarter de la procédure, je dirais presque, pour certains, éconduire, j'en déduis donc que le concept, qui semble être l'élément fondamental dans cette recherche de candidats, se retrouve dans le concept de l'établissement. Alors, peut-on nous dire quel est ce concept d'exploitation qui semble si important aux yeux de la Direction de l'urbanisme puisque les autres critères qui sont importants au niveau financier semblent être relégués au second plan?

## Séance de lundi 7 mai 2007

**Mme Valérie Garbani, Directrice de l'urbanisme, déclare :**

- Je vais d'abord répondre sur sujet de la reprise du café du Théâtre. Quand la société locataire du café du Théâtre est tombée en faillite, la procédure usuelle aurait été que l'Office des faillites attribue les biens qui rentrent dans la masse en faillite au plus offrant. Comme vous pouvez le constater, nous avons subi quelques déboires avec nos établissements publics ces dernières années et le Conseil communal s'est approché de l'Office des faillites pour lui suggérer que la Direction ad hoc puisse auditionner toutes celles et ceux qui étaient intéressés par la reprise de cet établissement, puis de soumettre à l'Office des faillites les coordonnées de personnes avec lesquelles nous accepterions de conclure un contrat de bail. De mémoire, nous avons auditionné 25 personnes au total.

Les critères touchaient évidemment la question de la garantie financière et également de savoir si ces personnes allaient investir tout de suite des centaines de milliers de francs pour refaire les locaux, notamment, ou de démarrer avec éventuellement une dette auprès d'un établissement bancaire, ce qui aurait préterité éventuellement le versement régulier du loyer. Un des critères a été les qualités professionnelles. S'agissant du concept, le Conseil communal n'avait pas d'idée préconçue. Certains ont proposé de faire une pizzeria, d'autres un restaurant gastronomique, d'autres de maintenir l'esprit brasserie. C'est sur la base d'une audition sérieuse, partant aussi sur le fait de savoir s'ils acceptaient que la Ville investisse pour la remise en état des locaux certes, mais n'investisse pas des centaines de milliers de francs pour d'autres travaux, d'un dialogue avec les repreneurs que 5 personnes ont été retenues sur la base de leurs qualités professionnelles et des garanties financières et du concept d'exploitation de l'établissement au centre-ville, auquel la population est attachée.

Vous connaissez tout comme moi la liberté de contracter du bailleur. Nous avons donc fait un choix de 5 personnes, nous avons transmis leurs coordonnées à l'Office des faillites. J'imagine bien qu'il y a dû y avoir des déçus, mais c'était aussi une occasion, pour le Conseil communal, de discuter de visu, et c'est rare que nous ayons pu le faire, il faut l'admettre, ces dernières années, avec les repreneurs d'un établissement public puisque, en règle générale, le contrat se concluait avec l'ancien tenant, avec la reprise du fond de commerce et le futur locataire, sans que le Conseil communal puisse avoir son mot à dire. Oui, nous avons fait une sélection, mais nous estimons n'avoir pas fait

## Séance de lundi 7 mai 2007

une sélection arbitraire et le Conseil communal a été informé des dossiers qui ont été transmis à l'Office des faillites. Maintenant, évidemment, chacune de ces personnes a été visiter les locaux et doit faire une offre à l'Office des faillites et c'est là que nous n'avons plus la maîtrise puisque nous ne sommes pas les seuls créanciers. L'Office des faillites va certainement adjuger en vente privée, de gré à gré, à celui ou celle qui fera l'offre la plus importante. Mais, en tout état de cause, nous sommes prêts à conclure un bail avec chacune des cinq personnes dont nous avons adressé les coordonnées à l'Office des faillites.

L'offre n'a rien à voir avec l'arriéré puisque ce sont les biens qui rentrent dans la masse en faillite et l'arriéré du café du Théâtre, cela m'ennuie de vous le donner ici, puisque nous avions convenu que c'était des données que nous conservions confidentielles dans le cadre de la Commission financière. Nous espérons qu'avec l'offre de reprise nous allons récupérer l'intégralité de l'arriéré des loyers puisque nous sommes créancier privilégié, dans la mesure où nous bénéficions d'un droit de rétention en tant que bailleur, pas à concurrence de la totalité de l'arriéré, mais sur les 12 mois d'arriéré de loyer, sur les biens meubles qui garnissent les locaux. Surtout, nous espérons que, cette fois, cet établissement public va marcher. Nous avons donc soit tablé clairement sur des sociétés, soit sur des personnes qui avaient fait acte de prudence dans leurs perspectives de reprise et nous espérons sincèrement que cela va fonctionner.

Pourquoi en est-on arrivé là? Ce sont toujours les mêmes déboires depuis des années. Nous avons pris le dossier en 2005, nous avons constaté l'ampleur des dégâts et nous nous sommes attelé à négocier des conventions puisque c'est non seulement difficile de trouver un repreneur qui reprenne un établissement public, avec les reins solides, mais il ne s'agissait pas non plus de tuer les efforts de certaines et certains qui avaient fait en sorte de payer régulièrement leur loyer courant et qui se démenaient pour s'en sortir. Nous avons donc conclu des conventions en fin 2005, début 2006, qui stipulaient évidemment l'engagement de verser le loyer courant et de verser un certain montant négocié au titre d'arriéré. Certains ont joué le jeu, d'autres n'ont pas joué le jeu du tout, raison pour laquelle nous avons respecté la procédure et envoyé un avis comminatoire avec menace de résiliation du bail. Si ce n'est pas payé dans le délai de 30 jours, nous allons résilier le bail.

Il faut aussi savoir que certains locataires ne sont plus là. Comme vous le savez c'est encore plus difficile, mais des poursuites sont réalisées, les actes de défaut de biens, le cas échéant, sont suivis par le Service

## Séance de lundi 7 mai 2007

juridique et nous sommes vigilants de savoir si ces personnes sont revenues ou non à meilleure fortune. C'est pour cela que nous nous permettons de dire que les procédures sont en cours et qu'elles sont suivies. Nous tenons aussi à relever qu'il y avait des arriérés de remises de décomptes de charges depuis plusieurs années et nous avons déjà discuté de cela, sauf erreur dans le cadre du budget ou des comptes 2005. C'est effectivement une critique à la Direction de l'urbanisme responsable de ses services de n'avoir pas régulièrement envoyé les décomptes de charges, ce qui fait que certains locataires se sont trouvés avec des décomptes de charges somptuaires à régler et il s'agit maintenant d'aller négocier ces remboursements. Certains locataires avaient contesté ces décomptes, nous avons collaboré avec le délégué à l'énergie qui est allé vérifier sur place, par rapport aux années antérieures, la consommation d'énergie. Ces dépenses sont maintenant admises. Dans le cadre du café du Théâtre, nous avions obtenu une reconnaissance de dette sur le montant de l'arriéré de loyer, ce qui signifie que nous avons pu produire notre créance dans la faillite, ce qui n'aurait pas pu être le cas si la créance avait été litigieuse. Cela a l'air simple, mais c'est tout de même beaucoup d'énergie et c'est pourquoi nous nous permettons de dire que nous suivons cette fois-ci les procédures et que nous n'hésiterons pas à résilier des baux si les loyers ne sont pas payés car pour avoir rencontré 25 candidats et candidates à la reprise de l'établissement du Théâtre, je peux vous dire qu'il y a des gens qui ont envie de travailler dans cette ville et qui seraient susceptibles de reprendre certains de nos autres établissements publics s'ils n'ont pas été sélectionnés dans le cadre de la reprise du café du Théâtre. J'espère avoir aussi répondu à M. Ribaux.

En ce qui concerne l'effectif du personnel, ce n'est pas tout à fait juste que ces 231,75 heures remplacent des postes. Evidemment, certains dossiers ont avancé moins rapidement que d'autres et je tiens à préciser que les cadres ne comptabilisent pas leur heures supplémentaires. Ce ne sont donc que les heures supplémentaires du personnel non cadre.

Le rendement, c'est aussi une "douloureuse". Il faut savoir que la majorité des immeubles qui relèvent du patrimoine financier a été construit avant 1945. Oui, nous avons fait des erreurs, outre celle de ne pas répercuter les travaux à plus value selon les bases légales sur le montant des loyers, mais, le gros problème, c'est que c'est souvent de l'entretien différé quand nous intervenons et que l'entretien différé ne peut pas être répercuté sur les loyers, à moins de négocier. Les erreurs commises aussi c'est qu'à chaque changement de locataire, nous n'avons pas analysé si le loyer couvrait au moins les charges, sans

## Séance de lundi 7 mai 2007

même parler de rendement, car il est vrai que ce sont souvent des loyers bas, sans entrer dans une procédure de loyer, de la localité ou du quartier ou de prouver que nous avons un rendement insuffisant. C'est très difficile pour la Ville puisque ce ne sont que des fonds propres, alors nous ne pouvons pas faire le calcul de rendement tel que le connaît le droit du bail. Nous devons nous baser sur la valeur intrinsèque de l'immeuble, ce qui est souvent contesté ou alors sur les loyers de la localité ou du quartier, soit encore sur des négociations avec les locataires. A chaque sortie d'un locataire, nous demandons que cette analyse soit faite.

Evidemment, d'autres mesures seraient plus efficaces et nous allons aussi nous y employer. La Directrice des finances vous a dit tout à l'heure que les Directions des domaines et de l'urbanisme réfléchissaient à la vente de certains immeubles. Effectivement la vente de certains immeubles qui nous rapportent, soit un rendement insuffisant, soit dont les coûts d'entretien sont tellement importants par rapport au rendement que si nous avons des offres nous n'allons pas les susciter, je ne suis pas en train de faire un appel d'offres au bradage du patrimoine financier de la Ville, nous allons les examiner.

Mais nous admettons qu'il est difficile de redresser une situation au niveau du rendement qui perdure depuis de nombreuses années. Cela ne veut pas dire que nous nous déculpabilisons et que nous ne prenons pas cela au sérieux, bien au contraire, d'autant que vous avez pu le constater dans les réponses aux motions et postulats, nous réfléchissons alternativement à la question d'une externalisation des prestations de la gérance, à la création d'une gérance unique Etat - Ville de Neuchâtel – Ville de La Chaux-de-Fonds, donc caisses de pensions également et il serait absurde d'intégrer des immeubles que, objectivement, nous ne souhaitons plus garder dans la gestion de cette future gérance ou dans le cadre d'une gestion par une gérance privée.

S'agissant des imputations internes, le Conseil communal a adopté un ordre de service qui prévoit quelles sections peuvent imputer leurs prestations à l'interne de l'administration et l'Urbanisme n'est pas le seul à facturer ses services aux autres services. Les TP le font également, de mémoire les SI, mais sous réserve. C'est donc quelque chose de très réglementé, ce n'est pas au petit bonheur la chance et nous tenons cet ordre de service à votre disposition si vous le souhaitez. Je voulais préciser qu'aux Cadolles, pour répondre à l'intervention du porte-parole du groupe UDC lors du débat d'entrée en matière, ce ne sont pas que des logements, ce sont aussi des logements à loyer libre et de la PPE.

## Séance de lundi 7 mai 2007

### **M. Philippe Ribaux ajoute :**

- Pour en revenir à cette histoire d'arriérés et surtout d'établissements publics, la représentante du Conseil communal vient de le dire, nous avons connu un certain nombre de déboires ces dernières années. Je dirais que ce n'est pas que ces dernières années. Cela fait depuis que je siège dans ce Conseil que nous connaissons des déboires à ce sujet, mais il est vrai que ceux de ces dernières années ont été particulièrement nombreux. A chaque fois, c'est le même scénario, à chaque fois ce sont les mêmes arguments, les mêmes explications, à tel point que nous pourrions carrément en faire, une fois pour toutes, un texte unique et le passer d'année en année.

Il conviendrait, je pense, vraiment une fois ou l'autre de se poser la question de savoir si le Conseil communal doit continuer à exercer un métier qu'il ne maîtrise manifestement pas et cela depuis de nombreuses années. Non pas qu'il soit mauvais, mais c'est peut-être même sa position d'autorité politique et le contexte dans lequel se situe le rôle qu'il joue qui l'empêchent d'être un bon propriétaire ou en tous cas de conclure des contrats et des baux et de les surveiller d'une manière qui ne se termine pas assez régulièrement par des crises et des lamentations. Si nous pouvions y réfléchir et nous pourrions tout à fait rester propriétaires de ces immeubles, mais il serait bon de penser à une autre manière de les exploiter ou en tous cas de regarder à d'autres rapports d'exploitation, du point de vue du Conseil communal, afin que nous évitions, tous les deux ou trois ans, le pénible spectacle d'un représentant du Conseil communal qui doit venir nous expliquer, après nous avoir donné des assurances en béton deux ou trois ans auparavant, que malheureusement, cette fois encore cela n'a pas marché, que c'est la faute à pas de chance, mais, il nous l'assure, cela ira très bien la prochaine fois car on a tiré les leçons de l'événement.

### **M. Marc-André Bugnon relève :**

- Nous ne contestons pas les imputations internes, nous avons constaté que des imputations internes étaient facturées à des faux services, si vous voyez ce que je veux dire. Par exemple, on a facturé à un service, mais cela concernait un autre service.

## Séance de lundi 7 mai 2007

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, complète :

- Je suis désolée, M. Bugnon, je vais donner un mot d'ordre de plus de vigilance et pour répondre à M. Ribaux, sans vouloir défendre le Conseil communal, je crois que nous avons clairement dit, aujourd'hui, que nous allions dans le sens d'une procédure de résiliation de bail, ce que nous n'avons pas fait toutes ces dernières années et s'agissant de notre rôle comme autorité publique bailleur, j'ai l'impression d'avoir également répondu en vous annonçant que nous vous proposerons une réponse dans le cadre de la réponse à la motion relative à l'externalisation des prestations de la gérance.

## 07 Police

**M. Pascal Helle** déclare :

- Pour nous, le respect de la loi doit être le même pour tous. Il y a, à Neuchâtel, une très belle zone interdite à la circulation automobile, c'est une zone idyllique qui s'appelle "Les Jeunes-Rives" et sur cette zone-là, lorsque, en été, vous allez vous baigner, vous avez parfois la surprise de voir passer un véhicule automobile, celui de la police. J'aimerais savoir si on ne pourrait pas penser à la santé physique des membres du Corps de police. Nous savons qu'ils ont un certain nombre de cours pour s'entretenir, mais ne pourrait-on pas envisager qu'ils pourraient patrouiller en vélo ou peut-être à l'aide d'autres engins plutôt qu'utiliser des voitures?

**M. Jocelyn Fragnière** souligne :

- J'ajouterai le quai Osterwald

**M. Frédéric Guyot** ajoute :

- Au sujet des intentions de départ, pour autant qu'il y en ait, au niveau des agents de la Police locale, notamment en regard des récents votes sur la police unique, par rapport à l'ambiance du moment au niveau de la police, j'aimerais savoir à quoi on en est dans cet esprit, quel est le taux de "turn over"? Je tiens aussi à relever et dire un grand bravo pour la clarté et le détail du rapport ainsi que les nouvelles rubriques qui ont été insérées dans ce rapport qui traite de la police où bon nombre de chiffres

## Séance de lundi 7 mai 2007

qui n'étaient pas présents auparavant éclairent encore un peu plus nos lanternes sur la mission de cette police.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- Tout d'abord en ce qui concerne la problématique des véhicules, vous avez 100 % raison. Ces véhicules n'ont strictement rien à faire là. Le problème, nous l'avons au quai Osterwald, nous l'avons encore ailleurs, aussi en zone piétonne au centre-ville. La problématique c'est "Police 2006". Les véhicules que vous avez vu ce sont peut-être des véhicules de la Police cantonale, peut-être de la Police de la Ville de Neuchâtel, mais ils sont sous commandement de la Police cantonale. C'est un des grands problèmes auquel nous sommes confrontés et, jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, les choses se sont semble-t-il améliorées pour le centre-ville, mais on voit que nous avons encore du travail à faire pour la partie au bord du lac.

Je vous rappellerai simplement que nous avons plusieurs collaborateurs qui sont équipés de vélos et qui font aussi les rives à bicyclette et je peux vous confirmer qu'ils n'ont rien à y faire en véhicule, même si c'est un véhicule qui fonctionne à l'électricité, il dérange s'il va dans des zones piétonnes. Ils doivent montrer l'exemple en tous cas lorsqu'il s'agit de patrouiller. S'il s'agit d'intervenir à un endroit, la question est totalement différente, nous sommes d'accord. Nous transmettrons à qui de droit, je vous le promets.

Au sujet de la question de M. Guyot, c'est important. Il s'agit bien du départ ou de l'intention de départ de collaborateurs? Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il y a une grande inquiétude au sein des collaborateurs, c'est indiscutable, en tous cas pour ceux qui travaillent à Police secours et donc qui sont, d'après la nouvelle loi, dans un système qui était de la responsabilité du Canton car, au fond, ils ne savent pas de quoi leur avenir sera fait. Lorsque l'on est dans cette situation et bien qu'aucun policier ne soit au chômage dans le canton, car ils manquent dans ce canton, il n'y a pas de soucis à avoir. Mais je me mets à la place de ces collaborateurs. Ils ont une certaine peur liée à leur avenir et aussi au fait de se dire qu'il y a peut-être des opportunités maintenant, des places de cadre qui pourraient se libérer et pour lesquelles ils aimeraient peut-être pouvoir postuler. C'est la raison pour laquelle nous avons pris langue avec le Chef du département au niveau cantonal pour pouvoir se mettre autour de la table et trouver un accord de longue durée qui nous permette de voir assez loin aussi pour les collaborateurs de voir également assez loin. Cet accord devra être

## Séance de lundi 7 mai 2007

conforme à la loi, mais il doit aussi être utilisé avec toutes les possibilités et la souplesse que la loi permet. C'est dans ces négociations que les discussions se sont engagées.

## 08 Police du feu

La parole n'est pas demandée.

## 09 Jeunesse et intégration

**Mme Béatrice Bois** déclare :

- Nous n'avons pas trouvé l'explication concernant la diminution de la part des communes externes relative à l'accueil de la petite enfance. Il s'agit du poste 09.10.353.01. Il y a bien une remarque à la page 43, mais elle ne nous dit pas le pourquoi de cette diminution.

**Mme Patricia de Pury** intervient :

- Je me fais la porte-parole d'un certain nombre de parents qui disent que leurs enfants sont sollicités pour participer à un nombre de concerts important avec l'Orchestre de chambre de Neuchâtel. Les concerts sont payants, il y a vraisemblablement un bénéfice et les parents se demandent pourquoi une partie de ce bénéfice n'est pas versé en faveur d'un fonds scolaire pour permettre aux enfants de participer à une activité culturelle?

**Mme Amélie Blohm Gueissaz** demande :

- J'aimerais savoir si c'est vrai que Neuchâtel ne peut pas refacturer la totalité des frais en ce qui concerne les enfants qui viennent de communes extérieures? Dans ce cas, la Ville ne devrait-elle pas donner la priorité aux enfants de la commune et existe-t-il une grille des critères qui définit quels enfants sont acceptés dans les crèches. Cette grille est-elle publique?

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de jeunesse et intégration, déclare :

- Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris Mme Bois ou j'ai mal compris le numéro de compte... D'abord, je vous rappelle le système. Selon la loi, les communes de domicile des enfants qui sont placés dans une crèche,

## Séance de lundi 7 mai 2007

qu'elle soit communale ou privée, sur le territoire de la commune de Neuchâtel, paient la différence entre la contribution que paient les parents et ce fameux prix de référence fixé par le canton, à hauteur de 80 francs et, ce faisant, je réponds aussi à Mme Blohm Gueissaz. Si le prix coûtant de la crèche est supérieur à 80 francs, ce qu'il est malheureusement en ville de Neuchâtel, mais nous nous employons à le faire descendre, évidemment dans nos crèches communales, nous supportons la différence. Je crois que cela répond à votre interrogation.

Concernant Mme Bois, au compte 365.01. Il faut lire le 352.01 en lien avec le 452.04, un peu plus bas dans la page. Il est intitulé accueil de la petite enfance, administré à l'extérieur. Au 452.04 ce sont les encaissements de la Ville pour les ressortissants d'autres communes qui sont placés dans les crèches privées en ville de Neuchâtel. Ce montant est avancé par la Ville et ensuite récupéré auprès des communes et cette récupération apparaît au compte 452.04. Pourquoi cela baisse-t-il? Parce qu'il y a eu moins de parents qui ont placé leur enfant dans des crèches privées en ville de Neuchâtel. Pourquoi? Je ne sais pas, je n'ai pas de statistique à vous fournir. Probablement qu'il faut trouver l'explication dans le fait que, enfin, d'autres crèches ont commencé à être créées hors de Neuchâtel, et c'est plutôt une bonne nouvelle. Cela signifie que la pression sur nos crèches publiques et les crèches privées sise en ville est plutôt en train de baisser.

Pour la deuxième partie de la question de Mme Blohm Gueissaz, la réponse est claire, elle est dans la loi. Je vous cite l'article 4 de la loi qui dit : "Les crèches reconnues acceptent les enfants domiciliés dans toutes les communes du canton". Quand bien même nous le voudrions, nous ne pourrions pas privilégier les enfants de parents domiciliés en ville de Neuchâtel. Concernant le dernier aspect de votre question, pour ces parents que nous ne pouvons pas trier selon le critère de domicile, y a-t-il d'autres critères, par exemple les capacités financières ou autres? La réponse est non, il n'y a pas de critères tels que ceux-là. Les gens sont pris en fonction de leur position dans la liste d'attente. La seule exception que nous faisons, c'est que nous donnons la priorité lorsqu'un enfant d'une famille est déjà dans la crèche, nous donnons la priorité au petit frère ou à la petite sœur pour maintenir l'unité de la fratrie.

Il me semble que j'avais déjà répondu en Commission financière à propos de l'orchestre. Si votre souci est que les enfants des écoles ne soient pas honteusement exploités pour faire faire des bénéfices à l'Orchestre de chambre de Neuchâtel, je vous rassure. Les budgets des manifestations auxquelles vous faites allusion, et en particulier le prix

## Séance de lundi 7 mai 2007

des places, sont calculés de telle manière à ce qu'il n'y ait pas de bénéfice ni de déficit. Ces dernières années il y a eu de tous petits déficits, malgré des subventions ou du sponsoring relativement important de la part de la Loterie romande et de la Migros.

Il est vrai qu'en 2006, il y a eu un tout petit bénéfice, de 2 à 3'000 francs qui a été réalisé, mais ce bénéfice n'est pas distribué aux enfants. Il est resté entre les mains de l'Orchestre de chambre. La participation des classes à ces concerts est strictement facultative, c'est chaque enseignant qui décide d'inscrire ou non sa classe. Non seulement il le fait facultativement, mais, en plus, l'avis de chaque parent est demandé et un enfant n'est pas inscrit contre le gré de ses parents.

Cela dit, les organisateurs doivent refuser du monde. Il y a plus de classes qui veulent s'inscrire que de places. Le succès est tout à fait retentissant et cette expérience, me dit-on, mais j'y ai également participé en tant que parent il y a quelques années, est enrichissante, non seulement pour les membres de l'orchestre, mais également pour les enfants. On déplore parfois que les enfants ne chantent plus. Là, je peux vous assurer qu'ils chantent de manière intensive puisqu'ils apprennent une dizaine de chants en l'espace de deux à trois mois et il y a un véritable enthousiasme des enfants de pouvoir, une fois dans leur vie, ce sera peut-être la seule, se produire avec un orchestre de professionnels. Je suis franchement très étonné de la question car, pour ma part, je n'entends que des échos non seulement positifs, mais dithyrambiques sur cette opération.

**M. Blaise Horisberger** ajoute :

- A propos du tableau de la page 427 du rapport qui présente les différentes crèches. On constate qu'une seule crèche présente aussi bien des places subventionnées que des places non subventionnées et je crois qu'il y a un contentieux, avec des difficultés de gestion pour ces deux systèmes de places. Je voulais savoir quelles étaient les intentions du Conseil communal à ce sujet, s'il pouvait envisager de faire passer les dix places non subventionnées dans la catégorie des places subventionnées?

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de jeunesse et intégration, déclare :

- M. Horisberger fait allusion à la crèche Ibanda qui, effectivement, dispose de 28 places subventionnées et de 10 places non subventionnées. Si, jusqu'à ce jour, ces 10 places n'ont pas pu être

## Séance de lundi 7 mai 2007

intégrées au plan d'équipement cantonal, c'est effectivement parce que le Conseil communal, lorsqu'il a été sollicité pour donner son préavis, a donné un préavis négatif, pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles était qu'au moment où la question s'est posée, le Canton venait de décréter une sorte de moratoire dans le domaine. Une autre c'est que ce n'était pas prévu dans notre budget et que vous nous demandez de limiter nos dépenses dans ce domaine et une troisième, la plus importante peut-être, disons-le franchement, c'est que nous ne voyons pas forcément d'un bon œil la coexistence, comme c'est le cas aujourd'hui, de places subventionnées et non subventionnées dans le cadre d'un même établissement car cela permet à la personne qui gère cette crèche de faire jouer les vases communicants entre les deux. Vous me direz que ce serait une raison pour que toutes les places soient subventionnées.

Il se trouve que la réglementation cantonale en la matière est en révision. Dans un premier projet de révision, il était expressément prévu qu'on ne tolérerait plus, à l'avenir, des crèches avec des places à deux vitesses, obéissant à deux statuts différents et dans le projet qui est actuellement à l'examen devant le Conseil d'Etat, ce genre de crèche à deux vitesse n'est toujours pas toléré. C'est la raison pour laquelle nous sommes pour l'instant dans le statu quo.

**M. Didier Rochat** relève :

- Une remarque faite suscite une question. On nous dit qu'il y a moins de pression sur les crèches communales puisqu'il y a moins d'externes. L'Etat veut créer ou réfléchit à la création d'une crèche, peut-être en ville de Neuchâtel. Cela se justifierait-il aujourd'hui, vu la demande existante, le Conseil communal verrait-il cela d'un bon œil? S'il n'y a plus de besoins, cela vaut-il la peine que l'Etat intervienne?

**M. Daniel Perdrizat**, Directeur de jeunesse et intégration complète :

- J'ai été très mal compris alors je m'empresse de rectifier. Je n'ai pas dit qu'il n'y a plus de besoins, cela ferait d'ailleurs bondir plus d'une personne dans cette salle. Le besoin est toujours très important et il n'est pas satisfait, raison pour laquelle nous devons répondre de manière récurrente à des interventions de votre part dans ce domaine. Ce que j'ai simplement voulu dire c'est que la création de places en dehors de la ville de Neuchâtel a fait un tout petit peu baisser la pression en ville puisque les parents ont le choix de placer leur enfant dans n'importe quelle crèche de ce canton, ils choisissent en général de le faire soit à proximité de leur domicile, soit à proximité de leur lieu de travail.

## Séance de lundi 7 mai 2007

Ce qui se passait très régulièrement, c'est que les pendulaires qui viennent travailler en ville de Neuchâtel ne trouvant pas de place à proximité de leur domicile plaçaient leur enfant en ville, à proximité de leur lieu de travail. C'est cette pression qui est en train de légèrement diminuer. Vous faites allusion à un projet de l'Etat de créer éventuellement une crèche pour son personnel. Nous voyons ce projet d'un très bon œil et nous incitons les entreprises et l'Etat à créer des crèches pour leur personnel et, sans vouloir tirer la couverture de notre côté, je dois vous dire que l'intention du Conseil d'Etat lui a été soufflée par la Ville de Neuchâtel. Nous avons même imaginé le lieu qui pourrait abriter cette crèche de l'Etat.

## 10 Affaires culturelles

La parole n'est pas demandée.

## 11 Services industriels

**Mme Patricia de Pury** déclare :

- S'il était envisageable de mentionner, comme cela se fait pour les factures d'électricité, les chiffres comparatifs de l'année précédente avec l'année courante, pour le gaz, cela permettrait peut-être à certains usagers de mieux gérer leur consommation et d'être un peu plus économe.

**M. Frédéric Guyot** ajoute :

- Au sujet des factures, gaz et électricité, nous avons pu constater que le nouveau système de facturation générait en tous cas dans une première phase, pas forcément le résultat escompté au niveau du paiement des factures, respectivement les montants arriérés deviennent plus importants. J'aimerais savoir s'il ne serait pas possible d'instaurer ou de réfléchir sur une problématique, pour certains consommateurs d'énergie, d'un système à pré-paiement, sous quelque forme que ce soit, paiement par acompte ou au compteur, ce qui faciliterait les choses au niveau des SI, mais permettrait à des entreprises dont on a évoqué les domaines d'activité précédemment et grandes consommatrices d'électricité, d'honorer leurs factures.

## Séance de lundi 7 mai 2007

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, déclare :

- Pour la suggestion de Mme de Pury, nous pouvons regarder cette possibilité, il faut voir sur le plan informatique. En principe tout est possible, seulement cela a un coût. La question devrait pouvoir être résolue. Il faut juste garder à l'esprit que la consommation de gaz est très liée à la température et aux conditions extérieures. Lorsque vous faites une comparaison, si vous devez la faire entre deux années, vous risquez d'être déçue et ce n'est pas forcément parce que vous avez transpiré dans votre appartement, mais parce ce que les conditions extérieures sont différentes. Nous allons regarder si c'est quelque chose qui est plausible et nous essayerons de faire le nécessaire.

En ce qui concerne la question de M. Guyot, nous avons obtenu plus que les résultats escomptés. Lorsque nous avons imaginé la restructuration de la facturation, du nombre d'envois, nous avions annoncé que nous espérions pouvoir économiser 180'000 francs. En réalité, l'année passée, nous avons économisé un montant de l'ordre de 250'000 francs. C'est un peu plus que prévu.

Il est vrai aussi qu'avec ce système, mais nous le savions, nous prenions un petit risque d'avoir des clients qui ne paient pas leur dû, puisque ces factures sont moins nombreuses mais forcément plus importantes en montants. Aujourd'hui c'est un peu tôt pour savoir si ce risque est bien réel et s'il est très important car cela fait une année que nous fonctionnons sous cette forme et il nous faut un peu plus de recul pour voir si, véritablement les pertes montent considérablement, car entre le moment où une facture n'est pas payée et le moment où elle est comptabilisée comme perte, il y a une année. Il nous faut donc un peu plus de recul.

En ce qui concerne la proposition d'instaurer un système à prépaiement, c'est quelque chose qui existe. Nous savons qu'il y a un certain nombre de domaines d'activités qui sont beaucoup plus fragiles et dangereux pour le fournisseur que d'autres. L'exemple que vous avez donné tout à l'heure, notamment d'établissements publics est très significatif et aujourd'hui nous avons un nombre relativement important d'établissements publics qui sont avec un système de prépaiement. Ce système est relativement simple mais un peu ennuyeux pour le client. Il a une carte à puce et la puce est rechargeée par le paiement de ce client, mais il faut passer aux SI pour recharger la carte qui est automatiquement débitée d'un montant forfaitaire, par jour. C'est un système assez agréable car il permet au client de savoir où il en est

## Séance de lundi 7 mai 2007

dans ses paiements, mais c'est aussi une contrainte. Lorsque l'on gère un établissement public, c'est toujours ennuyeux si, tout à coup, vous avez un coupure et qu'il faut attendre l'ouverture du bureau des SI pour aller recharger sa carte, mais c'est quelque chose que nous appliquons car il n'est pas acceptable que nous ayons des pertes à cause de clients qui ne paient pas car c'est l'ensemble de la communauté qui paie pour ces pertes. Je vous rappelle aussi que depuis que nous avons resserré sérieusement le suivi des débiteurs, notamment avec le pré-paiement, le montant global des pertes annuelles a déjà fortement diminué.

## 12 Hôpitaux

La parole n'est pas demandée.

## 13 Sports

**M. David Wintgens** déclare :

- Le groupe socialiste aimerait se faire expliquer la planification de l'occupation de la salle "agrès" de la Maladière. Nous avons constaté que, du lundi au vendredi, la Société de gymnastique de Serrières jouit de cette salle avec une quasi exclusivité, les autres sociétés ne recevant que les miettes. Deux soirs de 20h30 à 22 heures, les enfants apprécieront. Autre question, à quel tarif les locations se font-elles? La Ville n'accorde-t-elle pas, en principe, la gratuité au groupe jeunesse des sociétés locales?

**M. Philippe Loup** intervient :

- Le stade de Pierre-à-Bot a été construit avec la perspective d'en faire un stade pour une équipe de première ligue qui préfère visiblement aller jouer à la Maladière. Il y a donc une infrastructure qui est clairement trop importante pour les clubs de deuxième ligue, voire ligues inférieures et juniors. Alors, quelles sont les perspectives envisagées par le Conseil communal, par rapport à ces trois terrains? Ce stade très agréable et peut-être que Serrières pensera que cela donne une meilleure atmosphère de jouer en première ligue avec 400 spectateurs côté à côté que 400 qui sont perdus? Mais enfin c'est leur problème. Quelles sont les perspectives en relation avec le Chanet? Nous voyons dans les textes qui nous sont remis, qu'il y a dans la planification, en 2007, la rénovation des terrains du Chanet. Là il y a vraiment beaucoup de

## Séance de lundi 7 mai 2007

terrains, d'espaces, de disponibilités qui peuvent être utilisées. Je mettrai cela en relation avec l'article, paru il y a quelques jours dans la presse quotidienne, par rapport au responsable de la formation de la jeunesse de Xamax qui s'en va pour les raisons qui ont été évoquées et que, sans doute, le Directeur des sports doit connaître. Alors y a-t-il quelque chose qui est en train d'être pensé à ce propos?

Nous avons eu une nouvelle intéressante dans la presse lucernoise, Kriens a obtenu un accord pour aller jouer à l'Allmend. Mais nous avons eu une nouvelle totalement opposée par rapport à La Chaux-de-Fonds qui va jouer, non pas aux Chézards, mais au stade de l'anneau d'athlétisme. On voit bien la cohérence cantonale lucernoise, on l'aperçoit un peu moins au niveau du Canton et de la Ville de Neuchâtel. Il y a sans doute de bonnes raisons qui ont motivé ce choix, tant pour le Conseil communal que peut-être le FC La Chaux-de-Fonds, mais, pour le lecteur tout simple que je suis, cela paraît un peu particulier. Y a-t-il des éléments financiers?

Toujours à propos de la Maladière, la lumière des projecteurs. Nous sommes "Cité de l'énergie", nous avons, pendant deux ans, mal perçu les dossiers que nous avions sous les yeux car les bougies des lustres de la salle du Conseil général sont des ampoules économiques. Il se trouve que, dernièrement, la Ville a installé des ampoules qui ne le sont pas beaucoup, ce sont les projecteurs. Juste pour vous informer, si vous ne le savez pas, ces projecteurs ont quatre niveaux d'utilisation. Le premier, c'est l'événement tout simple, le concert. Cela fait 10 spots, 20 KwH. Le niveau 2, c'est l'entraînement tranquille pour le football, soit 27 spots et 54 KwH. Le troisième, c'est pour un match normal avec 138 spots et 276 KwH. Enfin, le football international, coupe européenne, nous sommes plus tranquille car ce n'est pas pour demain, c'est 384 KwH. Tout cela pour vous dire qu'un match consomme à peu près 700 KwH et que si nous faisons quatre matchs, la consommation annuelle d'un ménage est engloutie. Il faut aussi savoir que 1 KwH permet de travailler 4 heures avec un ordinateur et que cela permet de faire tourner une machine à laver et regarder la tv pendant 7 heures.

Je voudrais quand même savoir si le Conseil communal a une possibilité d'orienter le club en question pour qu'il fasse ses matchs dans des heures où les spots ne sont pas forcément nécessaires. Par exemple le dimanche après-midi, à 14h30. Il me semble quand même que quand on parle de réchauffement et autres, toute action peut être intéressante et nécessaire et que cela en fait partie. On met des ampoules économiques et on fait jouer le soir alors qu'on peut jouer l'après-midi. C'est peut-être

## Séance de lundi 7 mai 2007

une cohérence politique et écologique qu'il faudrait avoir. Je comprends bien que la Ligue nationale, surtout en fin de championnat ne voudra pas que Xamax et Kriens ne jouent pas en même temps puisqu'ils sont en concurrence directe, c'est évident! Mais quelle est la marge de manœuvre du Conseil communal pour aller un peu dans la ligne de Neuchâtel "Cité de l'énergie" et qui met de grands panneaux pour montrer à quel point elle économise de l'énergie dans ses bâtiments?

Dernière remarque. Il y a une phrase dans le rapport de la Commission financière qui dit : "Point positif, le nombre de participants aux différentes activités organisées par le Service des sports a continué à croître pour arriver à un total de 18'000 participants". C'est vrai que le Service des sports se déclare souvent en partie auto-porteur, mais il y a tout de même un certain nombre d'années que je suis là et que je vois le dit service faire croître ses activités auprès du public. C'est sympathique au premier abord, mais il me semble qu'il y a une concurrence qui est faite aux différents clubs par rapport aux juniors. Ce n'est pas une question pécuniaire car quand des parents vont mettre un enfant dans un club de basket ou de football, les éléments de cotisation sont peu importants. Au volley-ball c'est très peu important pour une saison et il y a tout le bénévolat qui est autour. Je trouve que c'est une infrastructure qui est à disposition et je crains quelque peu, pour avoir entendu quelques dirigeants de clubs, pas seulement de football, mais aussi de basket et de volley qui se plaignent justement de cette substance qui leur est enlevée du fait des écoles du sport de la Ville. Nous avons parlé avant que la mission d'une ville n'est pas d'être tenancier et pinardier. Peut-être que la mission d'une ville ce n'est pas forcément aussi de se mettre à la place de tous les clubs sportifs qui s'occupent avec plein de bénévoles d'une jeunesse importante. Quelle est l'analyse du directeur des sports par rapport à ce problème ou est-ce qu'il a aussi entendu ce genre de remarque de la part de dirigeants de différents clubs de sport?

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, déclare :

- Aujourd'hui, nous avons trois types d'utilisateurs de la salle de sports dites aux "agrès". Nous avons tout d'abord ceux qui pratiquent de la gymnastique artistique, pour l'essentiel les clubs membres de l'Association cantonale neuchâteloise de gymnastique artistique. Il s'agit de Serrières, Peseux, la Béroche, le Locle et La Chaux-de-Fonds. Deuxième catégorie, ce sont toutes les autres associations de gymnastique, lesquelles n'ont pas forcément une section de gymnastique dite artistique. Enfin, troisième catégorie, ce sont tous les autres, ceux qui souhaitent faire un usage de cette salle en particulier

## Séance de lundi 7 mai 2007

bien entendu l'instruction publique, respectivement les écoles. Vous avez bien sûr le sentiment, pour ceux qui sont observateurs, que seule la Société de gymnastique de Serrières utilise cette salle.

Il faut savoir que la location de cette salle est gérée par l'Association de gymnastique artistique qui a récemment déclaré dans la presse que son objectif était que chaque gymnaste puisse venir s'entraîner dans cette salle. Pourquoi cette association et la société de Serrières sont très présentes et occupent beaucoup cette salle? Tout simplement parce qu'ils ont financé le matériel à hauteur de 350'000 francs dans cette salle. Mais cela ne veut pas dire que ces sociétés de gymnastique aient l'exclusivité de l'utilisation de cette salle puisque les autres peuvent aussi l'utiliser.

Les plages horaires disponibles sont, pour les autres sociétés, qui s'entraînent en général le soir, le mardi de 20h30 à 22 heures, le jeudi de 20h30 à 22 heures, le samedi de 17 à 22 heures et le dimanche toute la journée. Vous me direz que le dimanche..., mais si on prépare des compétitions et si on veut progresser, j'en connais plus d'un qui se sont entraînés ou qui s'entraînent le dimanche. Et puis essentiellement pour l'Instruction publique, mais pas exclusivement, vous avez le lundi et le mardi de 7 h à 16 h 30, le mercredi de 7 à 14 h, le jeudi de 7 à 16 heures et le vendredi de 7 à 16h30. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Quant au prix de location, il est de 80 francs concernant cette salle spécialisée et qu'on ne peut pas comparer à une salle de sport ordinaire. Voilà qui permet de clarifier les choses.

Concernant l'utilisation de Pierre-à-Bot, j'ai déjà répondu à l'occasion du budget 2007. Vous me permettrez de ne pas traiter d'autant de détails qu'à cette occasion, mais vous dire tout de même que le nombre de terrains n'a pas augmenté. Nous avons transféré un terrain et nous avons restitué la Maladière. Ce qui a un peu changé c'est la qualité des terrains puisque nous en avons certains qui sont synthétiques. Vous l'avez vu à la planification financière, il est prévu la réfection d'un terrain au Chanet. Les terrains du Chanet, certains d'entre eux, il faut les rénover et les restaurer compte tenu de leur état. C'est pour cette raison que nous avons prévu un montant à la planification des investissements. Il y a une dynamique dans le monde du football qui est assez extraordinaire, mais il se trouve que la disponibilité de nos terrains n'est pas toujours suffisante et c'est notamment pour cette raison que les autres communes nous prêtent parfois main forte, mais de moins en moins car quand on va jouer ailleurs, il faut aussi entretenir ailleurs et ce n'est pas forcément la même bourse qui s'occupe de l'entretien.

## Séance de lundi 7 mai 2007

Vous avez mentionné un article de presse qui fait allusion à la démission du responsable de la formation des jeunes xamaxiens. La Ville n'y est pour rien du tout, c'est une question de gestion interne à Xamax et il est totalement faux de faire porter le chapeau à la Ville en laissant croire que la Maladière n'est pas à disposition de la jeunesse. Il faut dire les choses comme elles sont. Nous n'avons jamais construit de stade à la Maladière pour en faire un centre d'entraînement. Cela ne correspond pas du tout à un centre d'entraînement. En revanche le Chanet, oui, Pierre-à-Bot aussi et c'est bien sur ces terrains que nous entendons concentrer l'essentiel de la formation du football.

Pour en venir à votre quatrième question, j'enchaîne avec le FC La Chaux-de-Fonds. Ce club, au mois de mai de l'an passé, avait déclaré vouloir venir jouer à la Maladière, qui n'était pas terminée. J'ai pris mon bâton de pèlerin et je suis allé proposer notre future infrastructure de l'époque au FC La Chaux-de-Fonds. J'ai reçu les cadres dirigeants de ce club en leur présentant le chantier et leur expliquant que ces infrastructures sont à disposition. Je leur ai surtout demandé de me faire part de leurs besoins car vous comprenez bien qu'une équipe en Challenge League n'a pas forcément besoin de 12'000 places, de 8 buvettes et j'en passe. Evidemment ce que l'on met à disposition se loue et nous n'allons pas louer la totalité du stade si une équipe n'en a pas besoin. Je n'ai jamais reçu de réponse jusqu'au moment fatidique pour le FC La Chaux-de-Fonds qui consiste à faire une demande de licence. A ce moment, bien sûr, comme chaque année, vous avez des équipes retenues car elles ont toutes les conditions et vous en avez d'autres qui le seront moyennant la présentation d'un certain nombre de documents.

Le résultat des courses est assez simple. Nous avons recontacté La Chaux-de-Fonds et leur avons dit que le stade était toujours à leur disposition. C'est ce qu'ils ont communiqué à la "Swiss Football league" et le FC pourra jouer au stade de la Maladière, mais à une condition. C'est bien sûr de signer un bail de location qui correspond aux besoins qu'il faudra bien que le club nous communique. Je vous rappelle encore ceci : nous n'allons pas adapter nos tarifs de location à la baisse en fonction des recettes de clubs qui souhaitent utiliser la Maladière. Le citoyen de notre Ville met environ 700'000 francs qui correspondent à l'excédent de charges de la Maladière. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions consentir des prix particuliers, qu'il s'agisse de La Chaux-de-Fonds ou d'autres équipes, sans oublier que nous devons bien avoir un principe d'équité à l'égard de toutes les équipes de Challenge league qui utilisent le stade.

## Séance de lundi 7 mai 2007

A propos de la consommation électrique du stade, merci des chiffres que vous avez donnés, je vous en laisse l'entièvre responsabilité puisque, en ce qui concerne le Service des sports et moi-même, à peine après deux mois et demi d'exploitation du stade, nous ne connaissons pas encore, c'est bien normal, la consommation moyenne de l'ensemble du bâtiment puisque je vous rappelle qu'il n'y a pas que les spots, il y a aussi le chauffage des parties qui sont occupées pour y faire des réunions.

Nous verrons ce que consomme le stade quand nous aurons une certaine expérience et, croyez-moi, notre objectif, pas seulement parce que nous sommes "Cité de l'énergie", mais parce que nous avons à gérer et à maintenir et tenir un budget, notre objectif est de consommer le moins possible. Chaque fois que nous pourrons jouer sans utiliser une source de consommation d'énergie, je pense notamment à l'arrosage, il faut de l'énergie pour arroser le terrain, nous le ferons. Que cela soit pour cela ou que cela soit pour l'éclairage des spots, nous allons tout faire pour minimiser cette consommation puisque c'est nous qui la payons. On se récupère évidemment sur la location que nous facturons aux utilisateurs du stade. N'effrayez de grâce pas la population en parlant d'exception, soit les 1400 lux que nous utiliserons une fois tous les trois ans, en fonction d'une éventuelle rencontre internationale. Ce n'est pas cette consommation que nous aurons régulièrement. Nous sommes donc tout à fait sur la même longueur d'onde avec le rapporteur du groupe socialiste et nous entendons bien ne pas devoir en arriver à jouer à la pleine lune.

Quand on parle d'un Service des sports auto-porteur, la première chose à dire c'est que ce n'est pas le Service qui est auto-porteur, ce ne sont que certaines parties qui le sont, notamment les Ecoles du sport. Alors concurrence ou non? Non, il n'y a pas concurrence car c'est grâce à la découverte du sport au travers des cours que nous donnons que les gens se reportent sur les clubs sportifs de la région. J'ai entendu votre remarque, la vôtre et celle d'autres personnes qui disent, qui véhiculent cette idée, mais elle est fausse. Sans les Ecoles du sport, vous n'auriez pas autant de sportifs aujourd'hui dans les différents clubs qui récupèrent des gens qui ont découvert un sport et qui ont envie d'aller plus loin. Ceci est aussi valable pour le Red Fish. On entend souvent parler de concurrence, ce n'est pas le cas et si vous connaissez des responsables de clubs sportifs qui estiment qu'il y a concurrence, je vous prie de les citer pour leur demander de prendre contact avec moi pour que je puisse comprendre leur préoccupation et leur expliquer ce que nous faisons.

## Séance de lundi 7 mai 2007

**M. Philippe Loup** ajoute :

- J'avais omis de déclarer qui m'avait transmis les chiffres. A ma demande, c'est le délégué à l'énergie de la Ville de Neuchâtel à qui j'ai demandé la consommation de ces "raquettes".

**Mme Maria Angela Guyot** relève :

- L'intervention du porte-parole du groupe socialiste appelle quelques idées. J'espère qu'on ne va pas déposer un postulat pour que le Conseil général ne siège plus le soir, sinon il n'y aurait que des aveugles qui siégeraient. En ce qui concerne le football, les remarques, pourraient être pertinentes dans une situation où nous devons faire des économies et faire attention à l'environnement. C'est pourtant méconnaître le football. Tout le monde doit jouer, il y a peu d'emplacements pour faire jouer les matchs et, en plus, s'il faut attirer du monde, il faut aussi choisir des phases horaires où les gens sont disponibles. Ce n'est donc pas durant les heures de bureau que les stades seront remplis.

**Mme Anne Frédérique Grandchamp** souligne :

- Je voulais juste rassurer M. Loup. Cela fait 16 ans que je travaille dans le milieu du spectacle, avec la société "Music production". Si vous voulez, comme nous faisons la Star academy le 24 juin, Patrick Bruel et Hélène Segara, nous allons leur demander qu'ils nous mettent des lampes de poche à disposition pour les quelques petites heures durant lesquelles les spots seront allumés. Ainsi nous ferons des économies d'énergie.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des sports, déclare :

- J'ai omis de donner une information importante puisque M. Loup parlait de "Cité de l'énergie". La consommation des ampoules, je veux bien, mais n'oublions pas que dans la conception du stade nous avons placé des panneaux solaires sur le toit, ce qui permet de produire de l'énergie renouvelable. Vous voyez donc que c'est une préoccupation et nous l'avons, dans les limites qui ont été évoquées par certains conseillers généraux et aussi dans les limites décidées et négociées de ce projet. Nous ne sommes pas seul à la Maladière et nous devons éviter des conflits d'intérêt et des conflits en terme de sécurité entre ceux qui vont au centre commercial, respectivement ceux qui vont au match. On ne peut pas jouer n'importe quand sans oublier le fait que la SFL a aussi un mot à dire.

## Séance de lundi 7 mai 2007

**M. Philippe Loup** remarque :

- Simplement je veux dire que c'est une grille d'analyse qui a les besoins des clubs par rapport à des financements qui sont en relation avec les recettes des spectateurs, mais dans la grille, il y a aussi, me semble-t-il, la consommation en matière d'énergie, tout simplement. Il y a aussi d'autres éléments que nous pouvons mettre en parallèle, il y a aussi les désagréments que les riverains subissent plus, quand c'est une fin de match à 23 heures que lorsqu'elle survient à 18 heures. Je ne dis pas que nous devons être une ville qui va éteindre les lumières et que nous vivrons tous dans la nuit, c'est une caricature hors propos. Simplement, tout élément, tout projet et toute activité, à notre époque, doit être analysé sous toutes ses faces et la consommation énergétique en est une, tout comme les désagréments, les éléments financiers, le public. Il ne faut pas en oublier et c'est cet élément que je voulais faire ressortir. A part cela j'ai fait 8 ans de football et je connais bien cela. Et puis, en matière d'organisation, j'étais durant trois ans membre du comité central de Neuchâtel Young Sprinters et je sais ce que c'est d'organiser des matchs, avoir du public et surtout ne pas en avoir.

**M. Sabri Mermer** ajoute :

- C'est une suggestion. Peut-être la Ville de Neuchâtel pourrait essayer de produire de la lumière par les miroirs. Ce serait intéressant. Il me semble même que certaines villes ont utilisé ce système.

## 14 Transports

**M. François Konrad** déclare :

- A la page 621, concernant le questionnaire qui est remis aux bénéficiaires des subventions de l'abonnement "Onde verte", le Conseil communal pourrait-il nous dire s'il a déjà un écho des résultats et d'autre part, quelles sont les perspectives de cette subvention à l'abonnement "Onde verte"?

**M. Philippe Ribaux** demande :

- La commune met à disposition de ses collaborateurs un certain nombre de véhicules électriques, de scooters notamment, ainsi que trois véhicules électriques qui semble-t-il, à voir les chiffres qui sont indiqués,

## Séance de lundi 7 mai 2007

sont très peu utilisés, vu que le trajet moyen par scooter est de l'ordre de 4 km environ et par véhicule électrique d'environ 12 km. L'exercice en vaut-il véritablement la chandelle, compte tenu des frais d'entretien, d'amortissement, de la place que ces véhicules occupent ou ne conviendrait-il pas de redimensionner ce parc ou d'en revoir le mode d'utilisation?

**Mme Valérie Garbani, Directrice des transports, déclare :**

- A M. Ribaux, oui cela en vaut la peine! Il est vrai que les distances en moyenne sont de 10 à 12 km et le taux d'utilisation vous semble un peu faible, mais parce que les collaborateurs se déplacent avec ces véhicules, qui sont idéaux pour se déplacer en milieu urbain, pour se rendre aux visites de chantier, en particulier, raison pour laquelle il est vrai que ces véhicules restent stationnés durant la journée. Du point de vue des économies d'énergie, comme vous avez pu le constater, elles sont non négligeables, 0,3 centime par km, amortissement et frais d'entretien compris alors que le défraîtement kilométrique d'une voiture normale est de 0,6 fr. par km. Nous vous avions aussi expliqué, dans le cadre du rapport que nous avons retiré sur le réaménagement des locaux, que nous souhaitons, dans le prolongement du plan de mobilité professionnel et de l'aménagement de la bibliothèque Pestalozzi, faire de cette cour sud de l'Hôtel communal un parc destiné uniquement aux engins de mobilité douce. Quant aux scooters, ils sont beaucoup utilisés par la Police qui se déplace volontiers avec ce moyen de locomotion.

A M. Konrad, je n'ai pas le rapport final, mais les premières estimations corroborent nos doutes : ce sont effectivement les personnes qui utilisaient déjà un abonnement des transports publics qui profitent de l'abonnement "Onde verte", d'autant qu'il n'est plus envoyé par la poste. Cela ne signifie pas que nous allons vous proposer d'abandonner le subventionnement "Onde verte". Nous pourrions même le compléter dans le cadre du projet de loi de la commission de la troisième étape du plan de stationnement par l'éventuelle réintroduction des subventionnements d'abonnements mensuels qui récoltent davantage les faveurs de la population. Il était utile pour nous de faire une analyse pour vous proposer une reconduction ou non de cette mesure sur des bases objectives puisque je vous rappelle qu'il s'agissait uniquement d'une mesure incitative limitée dans le temps et que nous avons prolongée depuis quelques années. Il est donc temps de faire le bilan et l'analyse.

Séance de lundi 7 mai 2007

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée et que l'examen de détail des comptes est ainsi terminé. Il propose l'assemblée de classer la motion no **233**. L'assemblée accepte ce classement. Il soumet ensuite l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'accepte par 36 voix sans opposition**.

Séance de lundi 7 mai 2007

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté  
concernant les comptes et la gestion  
de la Ville de Neuchâtel  
pour l'exercice 2006**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

arrête :

**Article premier.**- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2006, à savoir :

a) Le compte de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	322'228'806.26
Total des revenus	<u>325'302'215.54</u>
Excédent de revenus	<u>3'073'409.28</u>

b) Le compte des investissements :

	Fr.
Total des dépenses	30'692'355.69
Total des recettes	<u>5'130'096.54</u>
Investissements nets	<u>25'562'259.15</u>
	<u>22'216'565.05</u>
Solde reporté au bilan	<u>3'345'694.10</u>

**Art. 2.-** La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2006 est approuvée.

Neuchâtel, le 7 mai 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

**4  
07-501**

**Postulat des groupes radical et libéral, par  
Mmes et MM. Daniel Domjan, José  
Caperos, Jean Dessoulavy, Jean-Charles  
Authier, Christian Boss, Philippe Ribaux,  
Gérald Comtesse, Fabienne Spichiger,  
Blaise Péquignot et Amélie Blohm  
Gueissaz, relatif à l'exploitation viticole et  
de l'encavage de la Ville.**

(Déposé le 7 mai 2007)

Voici le texte de ce postulat : "Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les mesures concrètes pour permettre une exploitation non déficitaire des vignes et de la cave de la Ville, ceci dans un délai court, afin d'entrer dans les mesures d'économies structurelles exigées par la situation économique actuelle".

**M. Daniel Domjan déclare :**

- Je crois que mon exposé durant les comptes était assez clair et peut donc être considéré comme le **développement**. Je le remettrai par écrit à la Chancellerie.

Séance de lundi 7 mai 2007

La séance est levée à 22 h 30

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,      Le président,      Le secrétaire,  
Rémy Voirol                    Nicolas de Pury                    Blaise Péquignot